

Championnats canadiens de ski Canadian Ski Championships

Dossier technique
Octobre 2020

Centre Nakkertok Nordique
Organisé par Événement Nordiques Gatineau Nordic Events
14-20 mars 2021



CHAMPIONNATS CANADIENS DE SKI
CANADIAN SKI CHAMPIONSHIPS
Gatineau, QC 

Table des matières

1.0 Renseignements préliminaires	6
1.1 Descriptions	6
1.2 Catégories	7
1.3 Documents de référence importants	8
2.0 Club organisateur	8
2.1 Responsabilité du club organisateur	8
2.2 Lieu et dates	9
2.3 Assurance responsabilité	10
2.4 Financement et imputabilité de l'événement	10
2.5 Site de remplacement et annulation d'une compétition.....	10
3.0 Marketing, commandite et communications	11
3.1 Droits de commandite	11
3.1.1 Identification du matériel de commandite	12
3.1.2 Dossards et commanditaires.....	12
3.1.3 Signalisation/bannières	12
3.2 Occasions de marketing	12
3.2.1 Les droits commerciaux de Nordiq Canada.....	13
3.2.2 Obligations de Nordiq Canada	13
3.2.3 Les droits commerciaux du CO	14
3.2.4 Obligations du CO	15
3.3 Relations de presse.....	15
3.3.1 Services aux médias	16
3.3.2 Rapport et évaluation de la couverture médiatique	16
4.0 Parcours, distances et entretien des pistes.....	16
4.1 Distances et techniques	16
4.2 Horaire des épreuves	18

4.2.1 Sprint par équipe	19
4.3 Standards d'homologation	20
4.3.1 Profils de parcours	20
4.4 Parcours d'épreuves	20
4.5 Équipement de traçage	21
4.6 Balisage et inspection des parcours	21
5.0 Délégué technique et jury	21
5.1 Délégué technique	21
5.2 Coordonnateur des épreuves	22
5.3 Composition et rôle du jury	23
6.0 Sanction, éligibilité, préclassement, etc.	23
6.1 Sanction	23
6.2 Admissibilité des athlètes	23
6.2.1 Conditions d'admissibilité	23
6.2.2 Autres exigences d'admissibilité	25
6.3 Licences de compétition	25
6.4 Frais d'inscription	26
6.4.1 Inscriptions gratuites	27
6.5 Avis de compétition	27
6.5.1 Site Web de l'événement	28
6.6 Système d'inscription	29
6.7 Préclassement des épreuves	29
6.7.1 Épreuves à départ par intervalle	29
6.7.2 Épreuves à départ de masse	30
6.7.3 Sprint par équipe	30
6.7.4 Épreuves de sprint individuel	30
6.8 Réunion des chefs d'équipe	31
6.9 Liste des représentants de Nordiq Canada	31

6.10 Liste des membres du CO	32
7.0 Services aux athlètes	32
7.1 Programmation et activités	32
7.2 Trousse d'inscription.....	32
7.3 Services bilingues.....	32
7.4 Accès Internet	33
8.0 Abri chauffé, salle de fartage et test de fartage	33
8.1 Abri chauffé et salle de fartage.....	33
8.2 Test de fartage.....	34
9.0 Chronométrage et traitement des données	34
9.1 Normes de chronométrage/production des résultats.....	34
9.2 Équipement de chronométrage	35
9.3 Résultats	36
9.4 Points de compétition	37
9.4.1 Liste des points canadiens	37
9.4.2 Points FIS	37
10.0 Contrôle antidopage	38
11.0 Prix	39
11.1 Prix pour les courses	40
11.1.1 Médailles	40
11.1.2 Prix en argent.....	41
11.1.3 Autres prix	41
11.1.4 Prix annuels	42
11.2 Prix des classements cumulatifs	43
11.2.1 Prix individuels.....	43
12.0 Système de pointage	45
12.1 Points individuels.....	45
12.2 Points de division.....	46

12.3 Points de club	46
12.4 Points paranordiques	47
12.5 Points CNCUC.....	47

Veillez noter que ce dossier technique a été rédigé pour permettre la tenue des Championnats canadiens de ski dans des conditions normales et que compte tenu des exigences changeantes de la COVID-19, certaines de ces dispositions peuvent ne pas s'appliquer et il convient de faire référence à l'invitation et aux autres communications du comité organisateur pour obtenir les dernières mises à jour.

1.0 Renseignements préliminaires

Ce guide de l'organisateur est un document de travail à l'intention des trois (3) principaux intervenants dans l'organisation des championnats canadiens de ski de fond : le club hôte, la division et la fédération nationale de ski, soit Nordiq Canada. Chacun de ces intervenants joue un rôle important dans la planification et la tenue de cet événement majeur.

Ce dossier technique a pour but d'assurer l'uniformité et un haut niveau d'organisation lors des compétitions de ce calibre partout au pays. Le rôle de Nordiq Canada, par le biais du comité des événements, est d'établir les mesures de contrôles nécessaires avec le dossier technique et la dernière version des Règlements de compétitions internationales/Règlements des compétitions canadiennes (RCI-RCC). On encourage les clubs et divisions hôtes à ajouter leur touche personnelle avec l'approbation du directeur technique (DT) délégué et du coordonnateur des événements (CE) de Nordiq Canada.

1.1 Descriptions

Les championnats canadiens sont organisés annuellement afin que les concurrents aient l'occasion de se mesurer aux meilleurs fondeurs canadiens de leur catégorie.

Habituellement, les championnats canadiens comprennent un seul programme d'épreuves : le championnat junior pour les 19 ans et moins pour les athlètes nés en 2001 ou après pour la saison de compétition 2020-2021; et le championnat sénior, qui n'a aucune restriction d'âge.

Les championnats nordiques canadiens universitaires et collégiaux (CNCUC)CNCUCse tiennent également conjointement avec les championnats canadiens.

Les catégories paranordiques (PN) sont intégrées aux championnats canadiens.

Cette année, le programme comprendra le sprint d'équipe Défi et Ouvert, une épreuve avec départ par intervalle pour toutes les catégories, deux jours d'épreuves de sprint pour les M16, M18, M20 et sénior, et une épreuve de distance avec départ de masse pour les M16, M18, M20 et sénior les jours suivants. Pour les catégories paranordiques, le programme comprend une épreuve avec départ par intervalle, un sprint avec départ en poursuite et un départ par intervalle pendant l'une des journées de départ de masse.

1.2 Catégories

Pour la saison de compétition 2020-21, les catégories d'âge comprennent les athlètes nés lors des années suivantes :

Catégorie	Nom de la sous-catégorie	Année de naissance pour la saison 2020-21
M16 Filles	M16 F1	2006
	M16 F2	2005
M18 Filles	M18 F1	2004
	M18 F2	2003
M20 Femmes	M20 F1	2002
	M20 F2	2001
Sénior Femmes	Sénior U23 Femmes	2000, 1999 & 1998
	Sénior Femmes	2000 et avant
Ski assis paranordique LW10-12 Femmes	N/A	N/A
Ski debout paranordique LW2-9 & B1-3 Femmes	N/A	N/A
M16 Garçons	M16 G1	2006
	M16 G2	2005
M18 Garçons	M18 G1	2004
	M18 G2	2003
M20 Hommes	M20 H1	2002
	M20 H2	2001
Sénior Hommes	Sénior U23 Hommes	2000, 1999 & 1998
	Sénior Hommes	2000 et avant
Ski assis paranordique LW10-12 Hommes	N/A	N/A
Ski debout paranordique LW2-9 & B1-3 Hommes	N/A	N/A

Afin de reconnaître la performance au sein des groupes d'âge, des récompenses de sous-catégorie selon l'année de naissance seront remises aux athlètes suivants :

M16 G1, M16 G2, M18 G1, M18 G2, M20 H1, M20 H2, U23H, Sénior H
 M16 F1, M16 F2, M18 F1, M18 F2, M20 F1, M20 F2, U23 F, Sénior F

Veillez noter que les athlètes qui décident de courir à un stage de développement plus avancé sont considérés comme étant « surclassés » et doivent donc être considérés comme des athlètes de la première année de naissance de leur catégorie réelle pour la remise de prix et la distribution des points. Le surclassement sera permis uniquement si la distance de l'épreuve de la catégorie plus âgée respecte les limites de distance prescrites pour la catégorie plus jeune à laquelle appartient l'athlète. Lorsqu'un athlète est « surclassé », il ou elle renonce à son droit de remporter les médailles, prix et points de sa catégorie d'âge réel.

Selon les règles de classification de ski paranordique international (WPNS), Nordiq Canada présente des épreuves pour deux catégories de skieurs assis et debout en combinant les classes de skieurs debout (LH2-9 et A1-3) et assis (LH10-12) pour chacun des sexes. Lors des

championnats canadiens, il n’y a pas de catégories paranordiques junior, sénior ou maître, il n’y a que la catégorie « Ouvert ». La catégorie ouverte pour chacun des sexes n’a qu’un seul classement et des prix pour les skieurs debout (LH2-9 et A1-3) et assis (LH10-12). Pour plus d’informations sur la classification paranordique, veuillez consulter le site Web de Nordiq Canada au <https://nordiqcanada.ca/fr/skieurs-et-programmes/para-nordique/>.

Un « changement de classe » désigne une situation lors de laquelle un skieur paranordique décide de compétitionner contre des skieurs valides. Cette situation se produit habituellement lorsque les listes de départ ne sont pas regroupées et qu’un athlète veut courir à un niveau plus difficile, participer à un processus de sélection ou obtenir des points, des prix ou des récompenses. Lorsqu’un compétiteur change de classe, il renonce à son droit aux médailles, prix ou points associés à sa catégorie paranordique habituelle.

1.3 Documents de référence importants

- 1) RCI-RCC 2020-21 avec précisions pour 2020
- 2) Manuel des officiels de Nordiq Canada
- 3) Règlements de compétitions de ski WPNS 2020-2021 et révisions annuelles des pourcentages de classe
- 4) Modèle et cheminement de compétition Nordiq Canada

2.0 Club organisateur

2.1 Responsabilité du club organisateur

Organiser et tenir toutes les compétitions conformément aux règlements de RCI-RCC et au présent dossier technique.

Diffuser l’avis de compétition dans les délais prescrits (avant le 14 décembre) et remettre les résultats officiels dans les formats déterminés.

Préparer et afficher les bannières des commanditaires et fournisseurs officiels de Nordiq Canada (le cas échéant). Le coordonnateur des événements de Nordiq Canada est en mesure de conseiller les organisateurs à cet effet.

Préparer et entretenir une section du site Web du club hôte qui sera consacrée aux informations concernant les championnats canadiens d’ici le 31 octobre. Le CO doit nommer un administrateur de site (webmestre) dont la tâche consistera à demeurer en relation avec Nordiq Canada afin de transmettre l’information récente et tenir à jour la section du site consacrée à l’événement. Voir 6.5.1.

Désigner un responsable des relations avec les médias. Il est important de travailler avec diligence pour assurer une bonne couverture médiatique dans les médias locaux (presse, télévision et radio) et pour encourager une couverture provinciale et nationale si possible. Le responsable des relations avec les médias doit travailler en étroite collaboration avec le webmestre.

Offrir une collation après la course (boissons, biscuits, fruits, barres énergétiques, bagel et yogourts). Sur les sites de compétition où il n’y a pas de restaurant, on doit offrir un repas consistant au personnel de soutien si les conditions le permettent.

Disposer d’un système de sonorisation d’excellente qualité.

Désigner un ou des annonceurs en mesure de s’exprimer dans les deux langues officielles.

Demander au gestionnaire des relations avec les médias de Nordiq Canada les notes biographiques les plus récentes concernant les athlètes d’élite et les autres skieurs participant à l’événement afin de faciliter le travail des médias et des commentateurs lors de l’événement. Les biographies des membres actuels de l’équipe nationale de ski (ÉNS) peuvent être consultées sur le site Web de Nordiq Canada.

Le CO accepte de respecter les modalités contenues dans le contrat de l’organisateur.

Le CO accepte de respecter les exigences du commanditaire principal (s’il y a lieu).

On encourage le CO à maximiser la participation des skieurs de la région hôte en créant un programme de développement des athlètes au niveau du club au cours de la saison précédant l’événement.

2.2 Lieu et dates

Les championnats canadiens doivent avoir lieu sur un site qui correspond aux critères suivants :

- Parcours adéquat pour le niveau de compétition;
- Pistes homologuées pour les épreuves sanctionnées par la FIS;
- Pistes appropriées pour les épreuves paranordiques au besoin;
- Officiels formés et expérimentés;
- Installations adéquates; et
- Capacité d’accueil pour la majorité des skieurs d’élite canadiens.

Les dates sont déterminées par Nordiq Canada en tenant compte des exigences des groupes suivants relativement aux championnats canadiens de ski, bien que la probabilité d’un bon enneigement soit une considération prioritaire :

- Le CO;
- L’équipe nationale de ski (ÉNS) (pour éviter les conflits d’horaire);
- Le comité des événements de Nordiq Canada; et
- Le comité de développement des athlètes et des entraîneurs.

Habituellement, les championnats canadiens ont lieu entre la mi-mars et la fin-mars. Il est possible que le choix des dates des championnats canadiens soit influencé par les finales de la Coupe du monde, les championnats du monde et les championnats du monde junior et M23. Il est préférable de choisir des dates qui permettront la participation de l’équipe nationale complète.

Lorsque Nordiq Canada obtient une entente verbale avec le site hôte, le CO doit signer un contrat de l'organisateur et devient de ce fait responsable de l'organisation de l'événement. Le CO doit régulièrement informer Nordiq Canada au sujet de l'état d'avancement du projet en transmettant les procès-verbaux des réunions, les lettres et appels téléphoniques, les messages par télécopieur et les courriels. Le CO communiquera directement avec Nordiq Canada (par l'intermédiaire du président du comité des événements et du coordonnateur des événements) et avec le DT afin d'obtenir des avis et des directives sur la conduite à tenir. La composition et les responsabilités respectives du comité organisateur et du comité d'épreuve sont définies dans le manuel des officiels de Nordiq Canada.

2.3 Assurance responsabilité

Le CO des championnats canadiens doit au minimum souscrire à la police d'assurance de Nordiq Canada par son adhésion (en règle) à une division de Nordiq Canada. Les divisions pourront offrir plus de renseignements à ce sujet.

2.4 Financement et imputabilité de l'événement

Une subvention d'organisation pourrait être offerte par Nordiq Canada s'il y a un commanditaire principal des championnats canadiens. Veuillez communiquer avec le CE pour toute information concernant le financement possible. Nordiq Canada remettra les fonds au comité organisateur selon les dispositions du contrat signé.

S'il n'y a pas de commanditaire principal des championnats canadiens, le CO et Nordiq Canada peuvent collaborer pour trouver un commanditaire principal à long terme. Les renseignements concernant les commanditaires et les détails d'ordre financier seront identifiés dans le contrat de l'organisateur ou dans l'addenda.

Le CO est responsable de toutes les obligations financières en lien avec la tenue de l'événement qui ne sont pas spécifiées dans le contrat de l'organisateur.

Un bilan financier final doit être remis au CE de Nordiq Canada à l'échéance la plus rapprochée : au plus tard 60 jours après la tenue de l'événement ou avant le 31 mai. Le rapport doit également comprendre le budget original soumis avec la candidature.

2.5 Site de remplacement et annulation d'une compétition

Avec la situation actuelle entourant la COVID-19, Nordiq Canada appliquera toutes les consignes de l'Agence de la santé publique du Canada, de l'Institut de la santé publique du Québec et du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais afin de minimiser les conséquences du virus pour les participants. Nordiq Canada prévoit des plans pour différents scénarios, incluant l'annulation de la compétition, une restriction d'au plus 250 participants à la fois et aucune restriction. En tous les cas, Nordiq Canada suggère au CO de préparer la compétition comme à l'habitude. Une décision préliminaire sera prise au plus tard le 14 décembre et une décision finale au plus tard le 14 janvier. Ces décisions seront basées sur les consignes fournies par les autorités de santé publique et pourraient changer selon l'évolution de la situation. Le CO va distribuer un protocole pour diminuer la propagation du virus.

L'organisateur doit identifier un site de remplacement faisant partie de la même division. Dans l'éventualité d'un mauvais enneigement, s'il faut déplacer l'événement à l'extérieur de la division, Nordiq Canada sera responsable de choisir le site de remplacement. Dans la mesure du possible, les dates resteront les mêmes. Le CO doit informer régulièrement Nordiq Canada en ce qui concerne les conditions d'enneigement à compter de quatre (4) semaines avant l'événement, et au moins une fois par semaine lorsque les conditions sont changeantes.

Compte tenu de la situation des dernières années, le CO doit être prêt à appliquer du fertilisant durant les championnats canadiens dans le but de maintenir la qualité de la neige au cours du championnat. Pour se préparer à cette éventualité, l'organisateur doit demander la permission du ou des propriétaires du terrain et obtenir les permis nécessaires; il devra aussi expérimenter l'application du produit à différentes températures et être en mesure d'accéder rapidement aux épandeurs et aux équipements requis. On doit également considérer d'empiler de la neige dans les zones à haut achalandage le long du parcours et dans le stade.

Une semaine avant l'événement, s'il n'y a pas de neige et qu'aucune précipitation n'est prévue, l'événement sera déplacé vers le site de remplacement. Nordiq Canada et le CO seront conjointement responsables d'avertir les divisions du changement de site. Si possible, le CO devra aider le nouveau comité afin de permettre une transition harmonieuse.

En principe, le site de remplacement doit être choisi de façon à ne pas modifier les arrangements de transport aérien.

Si un nouveau site est choisi et qu'un nouveau comité organisateur est formé, le CE de Nordiq Canada et le nouveau président du comité organisateur élaboreront un budget pour les championnats canadiens de ski en tenant compte des dépenses préalablement encourues par le comité organisateur initial, conformément à la politique de remboursement, ainsi que des dépenses normales associées à l'organisation d'un tel événement au site de remplacement. Nordiq Canada comprend que les dépenses associées à l'organisation d'un événement comme celui-ci peuvent varier d'un club à un autre. Il est fortement recommandé que le CO original soit compensé pour les dépenses encourues avant l'événement.

En principe, le solde des frais d'inscriptions et les revenus provenant des gouvernements et des commanditaires devraient être transférés au nouveau CO dans le cadre du nouveau budget de l'événement.

3.0 Marketing, commandite et communications

3.1 Droits de commandite

Nordiq Canada détient les droits des championnats canadiens; il peut y avoir un commanditaire en titre ou un commanditaire principal par le biais des initiatives de marketing de Nordiq Canada. Dans ce cas, Nordiq Canada, par le biais du CE, est responsable des communications entre le commanditaire principal des championnats canadiens et le commanditaire en titre du sera offert au CO le 30 octobre 2020 si Nordiq Canada n'arrive pas à conclure une entente avec un partenaire.

Tous les projets locaux de commandites doivent être coordonnés par le CE. Les droits de propriété ainsi que les ententes de service avec les commanditaires sont clairement définis en 3.2.1. Pour savoir quels projets de commandite le CO peut mettre sur pied, veuillez communiquer avec le CE.

3.1.1 Identification du matériel de commandite

Tous les commanditaires des championnats canadiens doivent être approuvés par Nordiq Canada.

Voici la liste des biens et services qui sont habituellement offerts par les commanditaires locaux : la signalisation dans le stade; les récompenses ou les bourses en argent; rafraîchissements offerts après l'épreuve et autres produits comme ceux qui sont offerts dans la trousse des athlètes. La communauté est invitée à appuyer l'événement considérant les retombées économiques importantes des championnats canadiens pour une région.

3.1.2 Dossards et commanditaires

S'il n'y a aucun commanditaire principal de Nordiq Canada en date du 30 octobre précédant la saison des championnats, des dossards aux couleurs d'un commanditaire du CO peuvent être utilisés, à condition qu'il n'y ait aucun conflit avec les autres commanditaires de Nordiq Canada. Dans un tel cas, les dossards doivent respecter les normes décrites dans la version 4 du Manuel des officiels de Nordiq Canada et les règlements de la FIS concernant l'équipement de compétition et les marques de commerce (voir le site Web de la FIS).

3.1.3 Signalisation/bannières

Lorsqu'il y a un commanditaire en titre des championnats canadiens de ski, les bannières de départ et d'arrivée, les bannières « Welcome/Bienvenue » et les bannières apposées aux clôtures à neige dans l'espace privilégié du stade sont la propriété exclusive du commanditaire en titre. Le commanditaire en titre doit faire connaître au CO ses exigences en matière de lieu d'affichage.

Les bannières des autres commanditaires de Nordiq Canada, dont celles des membres du bassin des fournisseurs de l'ÉNS, seront aussi placées dans le stade, tel que mentionné au paragraphe 3.2.1, sous la responsabilité du CE de Nordiq Canada en collaboration avec le CO.

3.2 Occasions de marketing

Nordiq Canada détient les droits et la propriété des championnats canadiens de ski de fond. Si Nordiq Canada a un commanditaire principal, les obligations spécifiques de l'organisateur envers le commanditaire en titre des championnats canadiens seront précisées dans le contrat de l'organisateur.

Nordiq Canada travaillera de concert avec le CO afin d'aider à élaborer des projets de commandite et de commercialisation pour les championnats canadiens. L'organisateur est invité à planifier l'événement en collaboration avec Nordiq Canada afin d'obtenir la meilleure visibilité possible.

Le CO doit discuter de tous les projets de commandite/marketing avec le CE.

Afin de conserver les renseignements utiles à la commercialisation des championnats canadiens, on peut demander au CO de faire un rapport d'évaluation de la couverture médiatique et de la commandite de l'événement une fois les championnats terminés. Le CE fournira le formulaire requis.

3.2.1 Les droits commerciaux de Nordiq Canada

Le droit d'associer le nom d'un commanditaire à celui des championnats canadiens (commanditaire en titre) comme dans l'exemple suivant : « les championnats canadiens de ski xxx 2021 ». Si Nordiq Canada n'a pas de commanditaire en titre en date du 30 octobre 2020, le droit sera offert au CO.

Le droit de nommer des épreuves d'envergure nationale du championnat, par exemple, la « Série canadienne de sprint AltaGas », présentées par un commanditaire associé à une journée spécifique.

Le droit de placer une bannière identifiant le commanditaire en titre de l'épreuve ou du championnat à un emplacement privilégié adjacent à l'aire de départ et d'arrivée (un maximum de deux affiches ou bannières par commanditaire en titre), selon les termes de l'entente entre l'organisateur et Nordiq Canada. Avec cette exigence, nous visons à équilibrer les avantages accordés au commanditaire en titre du championnat et ceux du commanditaire principal d'une épreuve ou d'une journée de compétition. Un plan d'affichage doit être établi avant la tenue de l'événement entre le CE de Nordiq Canada et le coordonnateur du marketing du CO.

La possibilité d'offrir un support visuel à l'arrière du podium ou durant les cérémonies.

Le droit d'identifier le commanditaire en titre sur les dossards des participants et dans la zone de cérémonies.

La possibilité de placer les affiches des membres du bassin des fournisseurs de Nordiq Canada dans le stade.

L'occasion pour le représentant du commanditaire en titre d'être associé à la remise des récompenses après chaque épreuve.

L'occasion de faire participer des représentants de Nordiq Canada à la cérémonie de remise des récompenses.

Remarque : un « emplacement privilégié » pour une affiche ou une bannière est un endroit adjacent à l'aire de départ et d'arrivée où l'on doit poser les affiches du commanditaire en titre, des commanditaires principaux et des commanditaires associés à une journée spécifique. Les affiches ou bannières des autres commanditaires de l'événement, qu'ils soient des commanditaires ou des fournisseurs de Nordiq Canada ou du CO, seront disposées dans les autres endroits du stade, à l'extérieur de l'aire de départ et d'arrivée.

3.2.2 Obligations de Nordiq Canada

Nordiq Canada peut offrir au comité organisateur une aide financière (une subvention à l'organisation) ou matérielle en fonction du succès de la commercialisation au niveau national,

tel qu'indiqué au contrat de l'organisateur. Cette aide pourra servir à couvrir les frais d'exploitation, en particulier les bourses en espèces offertes aux athlètes, si les fonds le permettent. Nordiq Canada remettra un premier acompte de 80 % avant l'événement; par la suite, les 20 % restant seront remis sur réception du rapport final de l'événement.

Nordiq Canada fournira les dossards des participants, les bannières et, si possible, un support visuel à placer derrière le podium pour favoriser la visibilité des commanditaires et des fournisseurs de Nordiq Canada.

Nordiq Canada offrira un soutien à la commercialisation et à la promotion afin de rehausser la qualité de présentation et de soutenir le financement de l'événement.

Nordiq Canada sanctionnera les épreuves de la catégorie ouverte avec la FIS.

Nordiq Canada sanctionnera les épreuves paranordiques de la catégorie ouverte avec le WPNS.

3.2.3 Les droits commerciaux du CO

Certains droits de commercialisation et certaines prérogatives associés aux championnats canadiens sont accordés au CO. Les commanditaires et les fournisseurs de l'organisateur ne peuvent, en aucune circonstance, se trouver en conflit avec les commanditaires et fournisseurs attitrés de Nordiq Canada, à moins d'une permission écrite accordée par le CE de Nordiq Canada ou son représentant.

Voici les droits et les prérogatives consentis au CO :

Le droit de nommer un commanditaire en titre (« commanditaire en titre ») comme dans l'exemple suivant : « les championnats canadiens de ski xxx 2021 », si l'occasion est offerte par Nordiq Canada au 30 octobre 2020;

Le droit d'associer le nom d'un commanditaire à la présentation de l'événement, par exemple : les championnats canadiens 2021 présentés par l'Entreprise X;

Le droit d'élaborer un logo et un slogan après avoir consulté le CE. Dans ce cas, le CO accepte d'ajouter au logo le nom bilingue de l'événement et celui du commanditaire en titre;

Le droit de nommer des commanditaires d'épreuves (« commanditaire principal ») lorsqu'aucun commanditaire national n'a été identifié, par exemple « l'épreuve de départ groupé des championnats canadiens 2021, présentée par l'entreprise X »;

Le droit de faire fabriquer et d'utiliser un dossard « Leader/Meneur » pour les meneurs d'épreuves;

L'occasion de placer la marque du commanditaire principal sur le support visuel derrière le podium;

Le droit de placer une bannière identifiant le commanditaire en titre de l'épreuve ou du championnat à un emplacement privilégié adjacent à l'aire de départ et d'arrivée (un maximum de deux affiches ou bannières par commanditaire en titre), selon les termes de l'entente entre l'organisateur et Nordiq Canada;

Le droit d'identifier les noms et les logos des commanditaires principaux de l'événement et des épreuves sur la bannière de départ et d'arrivée, lors des annonces publiques ainsi que sur les différents matériels connexes;

Le droit de nommer des partenaires médias locaux pour soutenir la promotion de l'événement.

3.2.4 Obligations du CO

Le CO doit fournir l'hébergement au CE de Nordiq Canada. Le CE est sur place afin de remplir les tâches suivantes : être le principal contact entre Nordiq Canada et le CO; remplir tous les rapports de la FIS; aider à répondre aux médias nationaux; répondre aux exigences de Nordiq Canada aux plans technique, médiatique et de la commandite. Le CE doit disposer d'un accès Internet sur les lieux de l'événement de même qu'à son hôtel.

Dans le but d'assurer l'intégrité du programme national de commandites et le succès à long terme des activités de financement visant à soutenir les programmes de Nordiq Canada, le CO a les obligations suivantes :

L'utilisation du nom officiel de l'événement dans toute la correspondance, incluant le nom du commanditaire en titre. Ceci inclut, sans s'y limiter, les avis de compétition, les formulaires d'inscription, les listes de résultats, les publications sur Internet et dans les médias locaux.

L'identification du commanditaire en titre dans le logo de l'événement.

L'utilisation des dossards des participants lorsqu'ils sont fournis par Nordiq Canada.

L'affichage de toutes les bannières des commanditaires et fournisseurs de Nordiq Canada, tel que spécifié au paragraphe 3.1.3 ci-dessus. Il est à noter que le CO est financièrement responsable du retour en bon état de toutes les bannières et dossards fournis par Nordiq Canada.

La rédaction du rapport d'évaluation de l'événement, accompagné du bilan financier, dans les 60 jours suivant l'événement ou le 31 mai au plus tard, selon la première de ces éventualités.

L'acceptation de toutes les dispositions et ententes relatives aux commanditaires telles que précisées par le CE ou son représentant.

3.3 Relations de presse

Nordiq Canada peut fournir les renseignements sur les membres de l'équipe nationale et leur classement actuel, en plus d'offrir des photos ou toute autre information pertinente. Le responsable des relations avec les médias désigné par le CO doit être en communication directe avec le CE et le responsable des relations avec les médias et des communications de Nordiq Canada. Lorsque ce sera possible, ce dernier participera à l'événement afin d'aider le responsable des médias au sein du CO à s'occuper des médias nationaux.

Nordiq Canada est responsable de publier un communiqué de presse national pour toutes les épreuves. Le CO est responsable de publier des communiqués de presse adressés aux médias locaux et régionaux.

3.3.1 Services aux médias

Le CO doit être en mesure de fournir les résultats des épreuves aux représentants des médias qui sont sur place, de même qu'au grand public.

Les services doivent être adaptés en fonction du site et du nombre de médias attendus et comprendre au moins :

- l'accès à un réseau Internet sans fil à haute vitesse;
- l'accès au réseau de téléphonie cellulaire ou à un service de téléphone fixe; et
- l'affichage en direct des résultats en ligne.

Le CO doit désigner un responsable des relations avec les médias qui pourra aider les médias locaux et nationaux présents.

3.3.2 Rapport et évaluation de la couverture médiatique

L'un des éléments importants dans l'évaluation annuelle des programmes et événements de Nordiq Canada est l'inventaire de tous les articles sur le ski de fond publiés dans les grands quotidiens à travers le Canada. Lorsque c'est possible, le responsable des relations avec les médias désigné par le CO doit recueillir tous les articles sur l'événement publiés par les journaux locaux et les grands quotidiens, incluant les articles publiés avant et après l'événement. Ces coupures devraient être incluses au rapport d'évaluation de la couverture médiatique et de la commandite de l'événement qui doit être complété par le CO et remis au CE. Ceci sera très utile lors d'éventuelles démarches de sollicitation auprès des commanditaires.

4.0 Parcours, distances et entretien des pistes

4.1 Distances et techniques

Lors de l'édition 2021 des championnats canadiens, aucune épreuve ne doit être programmée en même temps qu'une autre. Ceci confère à chaque concurrent une chance égale et juste de participer et lui permet de profiter de ce moment et d'encourager ses camarades. L'horaire doit être conçu de façon à permettre aux entraîneurs d'apporter le soutien requis à tous les groupes d'âge.

Les épreuves de sprint font partie des championnats canadiens et se déroulent selon les formats qui favorisent le plus grand nombre de participants par vague. La largeur des pistes de sprint doit être conforme aux standards d'homologation (8 à 10 m) de façon à permettre les dépassements. Ces parcours doivent aussi comporter des montées et des virages qui exigent des changements de technique.

Chaque vague de sprint (catégorie ouverte) doit être courue conformément au protocole de la FIS. Pour les épreuves de sprint sans finale B, l'intervalle entre chaque vague doit être constant et déterminé d'après la longueur du parcours. Entre la fin des vagues de qualification et la première vague quart de finale, l'organisateur doit allouer une période de repos de 1,5 h à 2 heures aux athlètes qualifiés.

FEMMES						HOMMES					
Catégorie	Vague	Start	Arrivée	Écart	Repos	Catégorie	Vague	Start	Arrivée	Écart	Repos
M20 F	Q1	11:00	11:04			M20 H	Q1	12:20	12:24		
M20 F	Q2	11:04	11:08	00:04		M20 H	Q2	12:24	12:28	00:04	
M20 F	Q3	11:08	11:12	00:04		M20 H	Q3	12:28	12:32	00:04	
M20 F	Q4	11:12	11:16	00:04		M20 H	Q4	12:32	12:36	00:04	
M20 F	Q5	11:16	11:20	00:04		M20 H	Q5	12:36	12:40	00:04	
SF	Q1	11:20	11:24	00:04		SH	Q1	12:40	12:44	00:04	
SF	Q2	11:24	11:28	00:04		SH	Q2	12:44	12:48	00:04	
SF	Q3	11:28	11:32	00:04		SH	Q3	12:48	12:52	00:04	
SF	Q4	11:32	11:36	00:04		SH	Q4	12:52	12:56	00:04	
SF	Q5	11:36	11:40	00:04		SH	Q5	12:56	13:00	00:04	
M20 F	S1	11:42	11:46	00:06	00:22	M20 H	S1	13:02	13:06	00:06	00:22
M20 F	S2	11:46	11:50	00:04		M20 H	S2	13:06	13:10	00:04	
SF	S1	11:50	11:54	00:04	00:10	SH	S1	13:10	13:14	00:04	00:10
SF	S2	11:54	11:58	00:04		SH	S2	13:14	13:18	00:04	
M20 F	AF	12:00	12:08	00:04	00:10	M20 H	AF	13:20	13:28	00:04	00:10
SF	AF	12:08	12:16	00:04	00:10	SH	AF	13:28	13:36	00:04	00:10

Les catégories M18 et M16 utiliseront l'horaire suivant :

FILLES						GARÇONS					
Catégorie	Vague	Start	Arrivée	Écart	Repos	Catégorie	Vague	Start	Arrivée	Écart	Repos
M16 F	Q1	11:30	11:34			M16 G	Q1	12:54	12:58		
M16 F	Q2	11:34	11:38	00:04		M16 G	Q2	12:58	13:02	00:04	
M16 F	Q3	11:38	11:42	00:04		M16 G	Q3	13:02	13:06	00:04	
M16 F	Q4	11:42	11:46	00:04		M16 G	Q4	13:06	13:10	00:04	
M16 F	Q5	11:46	11:50	00:04		M16 G	Q5	13:10	13:14	00:04	
M18 F	Q1	11:50	11:54	00:04		M18 G	Q1	13:14	13:18	00:04	
M18 F	Q2	11:54	11:58	00:04		M18 G	Q2	13:18	13:22	00:04	
M18 F	Q3	11:58	12:02	00:04		M18 G	Q3	13:22	13:26	00:04	
M18 F	Q4	12:02	12:06	00:04		M18 G	Q4	13:26	13:30	00:04	
M18 F	Q5	12:06	12:10	00:04		M18 G	Q5	13:30	13:34	00:04	
M16 F	S1	12:12	12:16	00:06	00:22	M16 G	S1	13:36	13:40	00:06	00:22
M16 F	S2	12:16	12:20	00:04		M16 G	S2	13:40	13:44	00:04	
M18 F	S1	12:20	12:24	00:04	00:10	M18 G	S1	13:44	13:48	00:04	00:10
M18 F	S2	12:24	12:28	00:04		M18 G	S2	13:48	13:52	00:04	
M16 F	FA	12:30	12:38	00:04	00:10	M16 G	FA	13:54	14:02	00:04	00:10
M18 F	FA	12:38	12:46	00:04	00:10	M18 G	FA	14:02	14:10	00:04	00:10

Toutes les catégories de sprint doivent être planifiées pour assurer la diffusion en direct de toutes les vagues de sprint.

Il est dans l'intérêt des athlètes, des entraîneurs et des organisateurs de réaliser les compétitions de sprint et les départs de masse sur 2 jours, divisés selon les catégories M16/M18 et ouvertes.

Les skieurs universitaires doivent être préclassés dans la catégorie ouverte (ou M20 hommes/femmes s'ils sont plus jeunes que la catégorie d'âge sénior) puis identifiés dans les résultats des qualifications de sprint pour les prix universitaires. Les points, médailles et prix

globaux d'écoles CNCUC sont remis selon les résultats de la qualification ouverte des épreuves de sprint.

L'ordre de départ pour les catégories de courses doit être alterné d'un jour à l'autre si possible. Un horaire de course suggéré peut être fourni par le CE. Le jury de compétition doit approuver toute modification à l'horaire.

4.2 Horaire des épreuves

Catégorie	Jour 0 : 13 mars	Jour 1 : 14 mars	Jour 2 : 15 mars	Jour 3 : 16 mars	Jour 4 : 17 mars	Jour 5 : 18 mars	Jour 6 : 19 mars	Jour 7 : 20 mars
	RCE	RCE		RCE		RCE		
	Entraînement officiel	Sprint par équipe Classique	Départ par intervalle Libre	Entraînement officiel	Sprint long Libre	Sprint court Libre	Départ de masse Classique	Départ de masse Classique
Homme								
M16 Garçons		Défi 2 x 3 x 1,0 k	7,5			1,0		10
M18 Garçons			7,5			1,0		15
M20 Hommes		Ouvert 2 x 3 x 1,4 k	15		1,4		30	
Ouvert - U23 & Sr Hommes			15		1,4		50	
CNCUC Hommes		CNCUC 2 x 3 x 1,4 k	15		1,4		30/50	
PN assis hommes			À confirmer		À confirmer			Départ par intervalle À confirmer
PN debout hommes			À confirmer		À confirmer			Départ par intervalle À confirmer
Femme								
M16 Filles		Défi 2 x 3 x 1.0 k	7,5			1,0		10
M18 Filles			7,5			1,0		10
M20 Femmes		Ouvert 2 x 3 x 1.3 k	10		1,3		20	
Ouvert - U23 & Sr Femmes			10		1,3		30	
CNCUC Femmes		CNCUC 2 x 3 x 1,3 k	10		1,3		20/30	
PN assis femmes			À confirmer		À confirmer			Départ par intervalle À confirmer
PN debout femmes			À confirmer		À confirmer			Départ par intervalle À confirmer

Les compétitions à départ de masse doivent utiliser une grille de départ en chevron.

Les départs de masse CNCUC sont courus selon la catégorie d'âge des athlètes.

4.2.1 Sprint par équipe

Les équipes de sprint des clubs sont formées de skieurs d'un même club.

Les skieurs étrangers peuvent participer à une épreuve de sprint par équipe, à condition qu'ils soient tous membres d'un même club inscrit; ils ne sont cependant pas admissibles aux médailles du championnat. Les centres régionaux d'entraînement ne peuvent pas présenter d'équipe à une épreuve de sprint par équipe.

Les seules catégories admissibles sont les suivantes :

Sprint par équipe catégorie ouverte : représentation par sexe, c'est-à-dire des équipes hommes ou femmes, sans restriction d'âge; 2 x 3 tours x 1,3 km. Voir le Manuel des officiels V4 (sections 4-8 et 8-8) pour obtenir de plus amples renseignements à propos des sprints par équipe.

Défis de sprint par équipe : représentation par sexe, c'est-à-dire des équipes hommes ou femmes, avec des athlètes des catégories M16 et M18; 2 x 3 tours x 1 km.

Sprint par équipe CNCUC : représentation par sexe des écoles canadiennes seulement avec des étudiants universitaires de tous les âges (ou tel que défini par CNCUC). 2 x 3 tours x 1,3 km.

Ordre de départ : les épreuves de sprint par équipe du CNCUC sont suivies des épreuves de la catégorie ouverte. Lorsqu'il y a peu d'équipes inscrites, le jury peut décider de passer directement à la finale. Les demi-finales ont lieu le matin et les finales devraient se tenir en après-midi. Tous les horaires doivent être approuvés par le jury.

Les concurrents ont le droit de participer à plus d'une épreuve de sprint par équipe des clubs (ex. : catégorie défi, catégorie ouverte et/ou CNCUC).

Les épreuves de sprint par équipe comprennent des vagues de qualification contre la montre et une finale. Si une catégorie compte moins de 15 équipes inscrites, il n'y aura qu'une seule finale dans cette catégorie. Le nombre maximum de participants dans une demi-finale devrait être de 15 ou 18, à la discrétion du jury. L'ordre de départ des équipes sera déterminé par la meilleure somme des points distance de ses membres sur la LPC.

S'il y a des demi-finales, les équipes seront réparties également entre celles-ci : la première équipe de la liste dans la première demi-finale, la deuxième dans la seconde, la troisième dans la demi-finale 2 et la quatrième dans la demi-finale 1, la cinquième dans la demi-finale 1 et ainsi de suite. L'ordre de départ des demi-finales sera tiré au sort.

Lorsqu'il y a deux demi-finales, les deux meilleures équipes canadiennes de chaque demi-finale plus les six autres équipes les plus rapides passent en finale. Lorsqu'il y a trois demi-finales, les deux premiers de chaque demi-finale plus les quatre autres équipes les plus rapides passent en finale. De cette façon, 10 équipes canadiennes plus les équipes étrangères qui auront terminé avant elles pourront participer à la finale.

On ne tient pas compte de la nationalité pour placer les équipes sur la grille de départ.

Les demi-finales seront chronométrées et les équipes seront classées selon l'article 326.4.6 des règlements de la FIS.

En plus des règles d'avancement ci-dessus, les sprints suivent les règlements de la FIS, plus les deux conditions suivantes :

Les postes de fartage pourront être disposés uniquement aux endroits désignés et ne pourront être installés avant que le jury n'ait inspecté la taille du stade et revu le format de l'épreuve et le nombre de concurrents dans les vagues. Chaque équipe n'a droit dans cet espace qu'à un seul membre du personnel et un seul banc de fartage.

Les équipes doivent être formées de skieurs d'un même club. Aucune équipe non officielle ne sera admise.

Le classement final est déterminé par les résultats de la finale. Les équipes qui ne passent pas à la finale sont classées d'après leur rang et leur temps en demi-finale. Les équipes de quatrième place seront classées d'après leur temps, de plus rapide au plus lent; les équipes de cinquième place seront classées à la suite de la même manière, conformément à l'article 326.5.3 des règlements de compétition.

4.3 Standards d'homologation

Les standards d'homologation des épreuves des catégories ouverte et junior sanctionnées par la FIS sont décrits dans les règlements de la FIS qui se trouve dans la section 311.2.5 des règlements RCI-RCC et pour les paranordiques dans l'annexe 8 du manuel des officiels de Nordiq Canada.

4.3.1 Profils de parcours

Les tableaux de données sur les profils de parcours pour les différentes catégories d'âge se trouvent à la section 313 des Règlements de Nordiq Canada.

4.4 Parcours d'épreuves

Le site doit comporter une bonne variété de parcours adaptés à tous les formats d'épreuve et à toutes les catégories des championnats canadiens. Le terrain doit convenir aux skieurs des catégories séniors hommes et femmes et des catégories juniors hommes et femmes qui courent ensemble. Les normes d'homologation sont soumises aux dispositions des paragraphes 311.2.5 des règlements RCI-RCC.

Le paragraphe 311.4 de la version 4 du Manuel des officiels définit les exigences en matière de balisage des parcours. La signalisation doit indiquer clairement la direction à suivre par les skieurs.

4.5 Équipement de traçage

Le CO des championnats canadiens doit garantir à Nordiq Canada, et plus encore aux entraîneurs et aux athlètes, qu'il a pris les mesures nécessaires pour obtenir les meilleures pistes possible pour la course, même dans des conditions difficiles de glace, de neige abondante et de pluie.

Les équipements de traçage doivent comprendre :

- Un véhicule de traçage pleine largeur équipé d'un rénovateur à commande hydraulique;
- Un véhicule de traçage Alpine à double trace ou son équivalent à trace simple (de type *Bachler*); et
- Un rénovateur ou un outil de damage tracté par une motoneige afin d'améliorer l'état du parcours lors de précipitations abondantes à des températures qui limitent l'utilisation du tracteur à chenilles.

Les ressources pour effectuer le traçage doivent être suffisantes et flexibles afin de permettre le traçage à tout moment pour optimiser la préparation de la piste.

Les athlètes ont exprimé au cours des dernières années une préférence envers des pistes fermes qui confèrent des conditions égales et justes pour tous les participants, il est donc important que les organisateurs d'événements majeurs acquièrent encore plus d'expérience en matière de damage et d'application de sel. Lors d'événements de fin de saison, le CO devra élaborer un plan en cas de faible enneigement qui pourrait inclure l'utilisation de fertilisant (ex. : 40-0-0) sur les sections plus susceptibles à ramollir. Voir www.fis-ski.com pour consulter les lignes directrices de la FIS concernant l'application de sel. L'obtention de permissions ainsi que l'expertise nécessaire relèvent de l'organisateur.

4.6 Balisage et inspection des parcours

Les parcours d'épreuve doivent être balisés le jour précédant le début des épreuves et tracés pour l'inspection deux jours avant la tenue de la première épreuve. Les cartes de parcours de toutes les épreuves doivent être disponibles en ligne au moins une semaine avant le début de l'événement. Il est recommandé de remettre à chaque équipe un ensemble de cartes laminées à afficher dans les locaux de fartage.

Pour l'entraînement officiel (la journée précédant les épreuves), les parcours doivent être préparés et balisés de la même façon que pendant les épreuves (règlement 311.4 de Nordiq Canada).

5.0 Délégué technique et jury

5.1 Délégué technique

Le délégué technique (DT) et le délégué technique adjoint (DTA) sont nommés par le comité des événements de Nordiq Canada envers lequel ils sont redevables. Nordiq Canada confirme ces nominations au comité organisateur et transmet au DT le nom et l'adresse du président du

comité organisateur d'épreuve. Par la suite, les communications se font directement entre le président du comité de la compétition, le DT, le DTA et le CE.

Tous les frais raisonnables de déplacement, d'essence et d'hébergement du DT et du DTA sont à la charge du CO. Si une visite est nécessaire avant l'événement, les frais de déplacement du DT sont également à la charge de l'organisateur. L'allocation quotidienne du DT et du DTA doit être payée au moment où ceux-ci arrivent sur place. Le montant, dont on déduit les repas fournis, est fixé d'après les normes de Nordiq Canada pour les allocations quotidiennes. L'allocation quotidienne devrait couvrir le temps de déplacement depuis la communauté d'accueil. La politique de voyage de Nordiq Canada, disponible au www.nordiqcanada.ca, peut être consultée à titre de référence.

Si possible, on désigne, avec la permission du comité des événements de Nordiq Canada, un apprenti DT (un nouveau niveau III) de la région pour qu'il puisse se former en aidant le DT. Les dépenses de l'apprenti devraient être partagées par l'apprenti et sa division ou son club.

5.2 Coordonnateur des épreuves

Cet officiel est nommé par le comité des événements de Nordiq Canada pour les compétitions de niveau I de la catégorie la plus élevée, incluant les championnats canadiens. Les frais d'hébergement du coordonnateur des épreuves sont la responsabilité du CO.

Le CE doit accomplir les tâches suivantes :

- Représenter les intérêts de Nordiq Canada;
- Organiser et réaliser une visite d'inspection des nouveaux sites intéressés à tenir les épreuves de niveau I;
- Veiller à ce que le contrat d'organisateur soit signé par l'organisateur et Nordiq Canada;
- Veiller à ce que tous les éléments du contrat soient remplis;
- Superviser le déroulement de l'événement en appliquant les dispositions du Manuel de l'organisateur en vigueur. Au besoin, faire rapport de toute difficulté au comité des événements;
- Coordonner et soutenir le travail des membres du jury en leur fournissant les avis et les renseignements requis;
- Voir à ce que les rapports des épreuves communes soient faits selon les protocoles, y compris le dépôt des résultats xml à la FIS;
- Superviser et gérer la production et la diffusion des résultats cumulés;
- Coordonner la production des résultats des courses en xml et les classements selon les calculs FIS et LPC;
- Collaborer avec l'organisateur pour veiller au respect des dispositions sur le marketing et la commandite;
- Demeurer en relation avec le DT et le comité organisateur tout au long de la saison afin de discuter des bonnes pratiques et de tout problème pouvant survenir; et
- Participer aux rencontres du jury.

5.3 Composition et rôle du jury

Le jury des championnats canadiens est composé des personnes suivantes :

- Le délégué technique - président du jury;
- Le directeur de compétition;
- Le directeur d'épreuve de Nordiq Canada; et
- Le délégué technique adjoint.

À la discrétion du jury, d'autres experts peuvent être invités à assister aux réunions du jury à titre d'observateurs. Les apprentis DT auront un statut d'observateur au sein du jury. Les observateurs n'ont pas le droit de vote sur les décisions du jury.

Les membres du jury seront présentés lors de la première réunion des chefs d'équipe.

Le jury doit se réunir une heure avant le départ de chaque épreuve, une heure après la tenue de chaque épreuve et à tout autre moment jugé nécessaire.

L'organisateur doit désigner un secrétaire du jury qui aura la responsabilité de préparer la salle de réunion, rédiger le compte-rendu et distribuer à tous les membres du jury les cartes de parcours, les résultats d'épreuve, les documents et les formulaires relatifs aux tâches du jury : protêt, appel, sanction d'épreuve.

6.0 Sanction, éligibilité, préclassement, etc.

6.1 Sanction

Les championnats canadiens reçoivent une sanction nationale de Nordiq Canada. Les frais de sanction des championnats canadiens sont de 1500 \$ facturés directement et payables à Nordiq Canada.

Nordiq Canada demande la sanction de la FIS pour les épreuves individuelles de la catégorie ouverte des championnats canadiens. Les règlements de la FIS et ceux de Nordiq Canada s'appliqueront à ces épreuves. Les frais de sanction de la FIS sont couverts par les frais de sanction mentionnés ci-dessus.

Si Nordiq Canada fait une demande de sanction au WPNS pour les épreuves paranordiques des championnats canadiens, les frais de sanction seront payés par Nordiq Canada sous les frais décrits plus haut.

6.2 Admissibilité des athlètes

6.2.1 Conditions d'admissibilité

L'admissibilité à concourir aux championnats canadiens est décrite dans les options suivantes :

1. Admissibilité. Tous les concurrents des championnats canadiens doivent :

- détenir une licence de compétition valide de Nordiq Canada, une licence d’associé de Nordiq Canada ou une licence de la FIS pour la saison en cours; et
 - avoir des points de la LPC ou de la liste de points FIS.
2. Admissibilité aux médailles. La catégorie d’admissibilité permet au concurrent de concourir pour les médailles et les récompenses des championnats canadiens offertes par Nordiq Canada et les prix fournis par le CO ou les commanditaires. De plus, les skieurs appartenant à cette catégorie d’admissibilité peuvent gagner des points pour les classements cumulatifs canadiens (club, division ou individuel). Pour être admissible aux médailles, le skieur doit satisfaire aux conditions suivantes :
- être citoyen canadien ou détenir une carte de résident permanent;
 - être admissible à recevoir une licence FIS en vigueur émise par le Canada au moment de l’inscription à la course.
3. Admissibilité partielle. Cette catégorie d’admissibilité permet aux concurrents de concourir pour des prix offerts par le CO ou des commanditaires, y compris des prix en espèces dans la catégorie ouverte. Cette catégorie d’admissibilité ne permet pas au skieur de gagner des points pour les classements cumulatifs des championnats canadiens. Les skieurs appartenant à cette catégorie sont les suivants :
- ceux qui détiennent une licence de compétition de Nordiq Canada, mais ne sont pas citoyens canadiens ou ne détiennent pas une carte de résident permanent;
 - ou
 - les skieurs qui détiennent une licence de la FIS délivrée par leur association nationale de ski.
4. Admissibilité au CNCUC : Les athlètes admissibles doivent satisfaire aux règlements de leur institution (CÉGEP ou membre de U SPORTS) en étant inscrits à un minimum de trois cours par sessions pour deux sessions durant les douze derniers mois et en ayant fait parvenir au coordonnateur des événements de Nordiq Canada une autorisation signée par le registraire ou le directeur des services sportifs de l’institution. Les étudiants diplômés et ceux qui suivent des études combinées avec l’emploi sont aussi admissibles à condition de fournir les documents indiqués ci-dessus. Le formulaire d’admissibilité, disponible dans le centre de documentation sur le [site Web](#) de Nordiq Canada, doit être transmis au coordonnateur des événements de Nordiq Canada avant la date limite indiquée sur le formulaire. Les skieurs admissibles au CNCUC doivent également détenir une licence de compétition Nordiq Canada valide et doivent figurer sur la LPC.
- Un skieur qui étudie dans une école étrangère, peu importe sa citoyenneté ou son statut de licencié Nordiq Canada, n’est pas admissible aux médailles individuelles du CNCUC ou aux prix de catégorie lors des championnats canadiens. Cependant, un skieur, quelle que soit sa nationalité, peut concourir et gagner des médailles du CNCUC et marquer des points pour son école s’il est officiellement inscrit par l’établissement canadien sur le formulaire d’admissibilité du CNCUC disponible dans le centre de documentation sur le [site Web](#) de Nordiq Canada.

6.2.2 Autres exigences d'admissibilité

En principe, toutes les inscriptions soumises au comité organisateur doivent être endossées et acceptées par le club de l'athlète ou la division afin de faciliter l'inscription des équipes de division et le processus d'inscription à l'événement. Par contre, les inscriptions individuelles sont également permises lorsque les circonstances les justifient.

Le club et la division d'appartenance d'un athlète sont ceux dont le nom figure sur sa licence de compétition courante émise par Nordiq Canada (règlement 103.4 de Nordiq Canada). Tel que stipulé par la politique de Nordiq Canada sur la licence de compétition (voir le site Internet de Nordiq Canada), un skieur ne peut courir que pour un seul club par saison.

La preuve de citoyenneté est la responsabilité de l'athlète qui doit déclarer sa nationalité sur le formulaire d'inscription des championnats canadiens.

Les athlètes peuvent décider de se surclasser dans un groupe d'âge plus vieux, incluant la catégorie ouverte; ils abandonnent alors tous leurs droits aux prix de leur groupe d'âge réel. Ils abandonnent aussi le droit d'amasser des points dans leur propre catégorie pour cette épreuve.

Lorsqu'un athlète junior décide, si les conditions le permettent, de participer au sprint dans les catégories junior et sénior sur deux jours différents, ceci dans le but d'accumuler un plus grand nombre de points, les points de catégorie lui seront attribués uniquement dans sa catégorie réelle.

Les athlètes paranordiques peuvent décider de se déclasser dans une catégorie valide, incluant la catégorie ouverte; ils abandonnent alors tous leurs droits aux prix de la catégorie paranordique.

Les membres de l'équipe nationale sénior sont inscrits par l'entraîneur de l'ÉNS. Cependant, les points accumulés par ces skieurs seront attribués à leur club ou division respective, tel qu'indiqué sur leur licence de Nordiq Canada.

La liste officielle des clubs dûment inscrits pour l'année en cours des championnats canadiens de ski est disponible sur le [site Web](#) de Nordiq Canada.

Dès qu'il sera en mesure de la faire, l'organisateur diffusera la liste de tous les concurrents inscrits comprenant le nom du club, de la division, de l'équipe, de l'institution scolaire ainsi que les numéros de licence de Nordiq Canada et de la FIS, l'année de naissance, la catégorie de compétition, la catégorie paranordique (le cas échéant), de même que la liste des épreuves auxquelles le skieur est inscrit. Cette liste doit être publiée sur le site Web des championnats canadiens et elle doit aussi être affichée à un endroit visible sur le site et être remise à toute personne qui en fait la demande. Elle doit être révisée un mois avant l'événement et mise à jour chaque semaine; la vérification finale sera faite lors de la première réunion des chefs d'équipe.

6.3 Licences de compétition

Pour pouvoir participer aux championnats canadiens, un skieur doit détenir une licence de course valide émise par Nordiq Canada ou par la FIS selon les conditions d'admissibilité décrites au paragraphe 6.2 ci-dessus. S'il est licencié par Nordiq Canada et la FIS, les deux numéros de

licence doivent être inscrits sur le formulaire d'inscription. Il doit donc y avoir un espace suffisant sur le formulaire pour y inscrire les deux numéros.

Pour que les licenciés FIS puissent accumuler des points FIS, un numéro de licence valide doit apparaître dans la base de données de gestion d'épreuves. On peut se procurer les licences de la FIS au bureau de Nordiq Canada au plus tard deux semaines avant l'inscription aux championnats canadiens. Le concurrent ou son entraîneur peuvent vérifier auprès de l'organisateur si le numéro FIS figure bien dans la base de données des compétiteurs. Les skieurs qui indiquent une licence FIS inactive sur leur formulaire d'inscription auront à déboursier le coût de l'activation de leur licence FIS au moment de l'inscription.

Le guide d'un skieur paranordique ayant une déficience visuelle n'a pas à faire partie du même club que le concurrent.

Les concurrents paranordiques avec déficience visuelle peuvent se procurer une licence de compétition transférable qui peut être utilisée par différents guides durant la saison. Plusieurs guides peuvent être utilisés par un compétiteur ayant une déficience visuelle durant une même compétition.

Les skieurs provenant des autres disciplines de ski doivent détenir une licence valide de Nordiq Canada pour être admissibles à participer au championnat canadien.

Un skieur doit avoir une licence FIS active pour être éligible au prix en argent des courses sanctionnées par la FIS au Canada.

Pour de plus amples renseignements sur les licences de compétition, consultez le site Web de Nordiq Canada.

6.4 Frais d'inscription

Les frais maximums d'inscription aux championnats canadiens sont de 45 \$ par épreuve individuelle et 45 \$ par équipe pour le relais de sprint par équipe. Si l'organisateur doit augmenter le montant des inscriptions, il doit d'abord faire approuver cette décision par le comité des événements de Nordiq Canada. Les frais d'inscription doivent comprendre les frais d'accès aux pistes pour toutes les journées officielles d'épreuve et les journées d'entraînement. Les skieurs et les membres du personnel de l'équipe doivent avoir accès aux pistes de compétition au moins deux jours avant le début des épreuves. Lors des journées non officielles d'entraînement, les droits d'accès s'appliqueront à tous ceux qui utilisent les pistes. L'accès aux parcours de compétition lors des journées officielles d'entraînement (une journée avant chaque épreuve) est inclus dans les frais d'inscription.

Les taxes de vente habituelles peuvent être ajoutées aux frais d'inscription.

Dans certains cas, les organisateurs peuvent également imposer une redevance promotionnelle pour défrayer les frais relatifs à la visibilité élevée ou à la promotion de l'événement. Le plan, les montants d'inscription et tous les frais afférents doivent être approuvés par le comité des événements de Nordiq Canada.

Le montant des frais d'inscription doit parvenir à l'organisateur au plus tard cinq (5) jours avant le début du premier jour de compétition. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés lorsqu'un athlète ne se présente pas. L'organisateur doit utiliser une échelle de tarification de façon à récompenser ceux qui s'inscrivent tôt et à décourager les inscriptions de dernière minute.

Habituellement, on n'exige pas de frais d'inscription de la part des guides paranordiques aux championnats canadiens.

Le comité des événements pourra approuver des « frais d'amélioration de la neige » de 5 \$/jour de compétition/athlète sur les sites qui organisent des événements de niveau I afin de couvrir les coûts de fabrication/entreposage de la neige dans le cadre du programme de gestion de la neige. Les frais ainsi collectés doivent être identifiés séparément dans la déclaration des revenus et des dépenses de l'événement et doivent être chargés à l'opération des installations pour compenser les frais de gestion de la neige directement liés à la préparation des pistes de l'événement. Le CO est responsable de présenter un plan pour approbation au comité des événements avant la publication de l'événement.

Remarque : toute augmentation de frais doit être justifiée par une mise à jour budgétaire. Lorsqu'une organisation, après une augmentation des frais, réalise un excédent de plus de 15 % sur les dépenses, on s'attend à ce qu'elle fasse un don au comité qui organise l'édition suivante des championnats canadiens de ski.

6.4.1 Inscriptions gratuites

Lorsque l'on transmet une invitation particulière à des athlètes, à des équipes ou à des personnalités et que ces invitations comprennent une inscription gratuite, il faut préciser le nombre d'athlètes visés par l'invitation, préciser quels frais de déplacement sont inclus (et l'allocation journalière si applicable) et donner des renseignements sur les repas et l'hébergement, les horaires, les primes pour les présences publiques, etc.

Cette façon de faire permettra d'éviter toute confusion ou mauvaise interprétation en ce qui a trait aux attentes et responsabilités de chacun. Une communication écrite avec l'athlète ou l'équipe assurera le bon déroulement de l'événement et pourra servir de référence lors de discussion ou négociation ultérieure.

Les membres de l'équipe nationale sénior de la Coupe du monde (skieurs valides et paranordiques) recevront une inscription gratuite pour ces épreuves. Pour la saison de compétition 2021, la liste de ces athlètes se trouve sur le [site Web](#) de Nordiq Canada.

L'organisateur doit communiquer avec les entraîneurs-chefs de l'ÉNS et de l'ÉNSP et avec le CE afin d'élaborer une stratégie de promotion et de publicité tirant le maximum de profit de la présence de ces athlètes d'élite durant le championnat.

6.5 Avis de compétition

L'avis de compétition (incluant le formulaire d'inscription) doit être émis avant le 14 décembre. Un exemplaire de l'avis doit être transmis par courriel au bureau de Nordiq Canada en format Word, PDF ou HTML pour diffusion sur le site Web de Nordiq Canada; il doit également être

transmis à tous les bureaux et entraîneurs de division. Le comité organisateur devrait souligner que les critères d'admissibilité comprennent l'obligation d'avoir des points LPC ou FIS pour participer à l'événement.

L'avis de compétition doit être émis dans les deux langues officielles.

Le plan de gestion de l'événement de l'organisateur doit comporter une procédure d'inscription en ligne. L'inscription en ligne doit comprendre un champ pour que l'athlète puisse indiquer son admissibilité, selon les dispositions du paragraphe 6.2.1.

Afin de faciliter la gestion des équipes, l'organisateur doit diffuser sur le site Web de l'événement un compte-rendu de toutes les inscriptions classées par division et par club, sur une base régulière durant les quatre semaines précédant l'événement.

Les noms de club seront utilisés tels qu'ils sont inscrits dans la base de données des clubs sur le site Web de Nordiq Canada. On peut abrégier le nom d'un club pour éliminer les termes génériques comme « nordique », « ski » et « club » selon l'espace disponible dans les listes de départ et de résultats. Le nom des skieurs sera épilé selon ce qui est inscrit dans la LPC et la liste de licence soumise par Nordiq Canada au CO. Les données de la FIS relatives à l'inscription seront tirées de la liste des points du site Web de la FIS. Avant de publier ces données, les organisateurs doivent utiliser le protocole de validation inclus dans le logiciel Zone4.

Puisque les épreuves individuelles de la catégorie ouverte ou de la catégorie combinée des championnats canadiens sont aussi sanctionnées par la FIS, il faut inscrire sur le formulaire d'inscription le numéro des licences FIS et Nordiq Canada. L'organisateur n'a pas la responsabilité de remplir ce champ lorsque le concurrent a omis de la faire.

Une liste de diffusion des divisions est disponible sur le site Web ou au bureau national de Nordiq Canada.

L'organisateur est tenu au respect de la vie privée des concurrents et ne doit pas autoriser l'utilisation des adresses courriel des participants à des fins de sollicitation.

L'organisateur doit tenir compte du fait que la majorité des entraîneurs ne connaît pas l'ensemble des dispositions du Manuel de l'organisateur, c'est pourquoi le comité doit publier les renseignements pertinents relatifs aux courses et aux critères d'admissibilité des athlètes sur le site Web de Nordiq Canada et de l'événement et de les référer à l'article 6.2.1 du Manuel de l'organisateur.

Une fois l'avis de compétition publié, les décisions et les modifications apportées à la compétition ou sa tenue doivent être publiées sur les sites Web de Nordiq Canada et de l'événement.

6.5.1 Site Web de l'événement

L'organisateur doit créer et gérer une section consacrée aux championnats canadiens sur le site Web du club hôte et y diffuser toute l'information pertinente à l'événement.

L'information diffusée sur le site doit comprendre les éléments suivants :

Avant l'événement : avis de compétition, liste des commanditaires, renseignements sur les hôtels (lieux adaptés aux fauteuils roulants) et la location de véhicules, numéros de télécopieur et adresses courriel, horaire détaillé des épreuves et des activités, équipement disponible sur place, etc.

Durant l'événement : mot de bienvenue, liste des athlètes inscrits et confirmés, compte-rendu quotidiens et photos (PDF ou HTML), classement général pour les concurrents individuels, CNCUC, les clubs et les divisions, hyperliens vers les médias qui parlent de l'événement, galerie de photos et autres informations pertinentes incluant les procès-verbaux des réunions des chefs d'équipe, les changements et les décisions du jury en lien avec le déroulement de l'événement.

Après l'événement : remerciements chaleureux aux bénévoles et aux commanditaires, objets perdus, renseignements sur les championnats de l'année prochaine, etc.

Une liste de confirmation de tous les concurrents inscrits, avec le nom de leur club et division, leur numéro de licence Nordiq Canada et FIS, le groupe d'âge, la catégorie paranordique et l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.

Un lien vers la page des championnats canadiens au www.nordiqcanada.ca.

Dans la mesure du possible, toute information diffusée sur le site Web doit être publiée dans les deux langues officielles.

Le CO doit désigner un webmestre qui s'occupe exclusivement de tenir à jour le site Web de la compétition.

6.6 Système d'inscription

Un système d'inscription en ligne est obligatoire.

6.7 Préclassement des épreuves

6.7.1 Épreuves à départ par intervalle

La LPC de distance sera utilisée pour le préclassement de toutes les catégories. Pour chaque catégorie, les skieurs seront groupés selon le nombre total de skieurs dans la catégorie combinée. Dans le cas de jours de distance communs aux championnats canadiens, les catégories junior et ouverte peuvent être combinées selon les conditions de piste et météorologiques par une décision du jury. Les positions de départ seront ensuite assignées au hasard au sein de chaque groupe selon la LPC. Ceux qui ne figurent pas au classement de la LPC seront regroupés dans un groupe distinct et classés au hasard.

Le jury décidera également de l'ordre de départ de chaque groupe en tenant compte des conditions d'enneigement ou de l'état de la piste.

L'organisateur distribuera, pour vérification, la plus récente LPC disponible lors de la première réunion des chefs d'équipe. Seul le jury pourra apporter des changements aux listes de départ vérifiées, et ce, dans des cas exceptionnels.

Il est possible que le directeur du développement des athlètes et des entraîneurs de Nordiq Canada recommande un préclassement spécifique au jury sur réception d'une demande écrite de la part de la division de l'athlète au moins une semaine avant le début des courses. Cependant, une telle demande doit s'appuyer sur des motifs exceptionnels pour justifier une amélioration du préclassement. Si la requête est acceptée, un coureur sénior ou junior prendra le départ d'après le nombre de points assignés suivant la décision du jury.

Dans le cas des skieurs paranordiques, l'ordre de départ sera déterminé par les entraîneurs de division avant chaque réunion des chefs d'équipe. Le nombre de groupes dans chaque catégorie sera déterminé d'après le nombre d'inscriptions dans cette catégorie, conformément aux dispositions de l'article 333.3.1 des règlements. Les entraîneurs de division répartiront leurs coureurs équitablement entre les différents groupes et l'ordre de départ sera tiré au sort à l'intérieur de chaque groupe.

6.7.2 Épreuves à départ de masse

Pour toutes les catégories, l'ordre de départ des épreuves à départ de masse lors des jours de finale sera déterminé en fonction du classement des skieurs sur la LPC de distance ou en utilisant les points de l'épreuve à départ individuel tenues= plus tôt au cours de l'événement.

6.7.3 Sprint par équipe

Les équipes des catégories ouvertes et défis seront classées d'après les points de distance de leurs membres sur la LPC et répartis également entre les demi-finales (2 ou 3 selon le nombre de concurrents), conformément à l'article 326.4.2 du RCC. L'ordre de départ de la finale du sprint par équipe sera déterminé d'après les résultats des vagues de demi-finales. L'ordre de départ des demi-finales sera tiré au hasard. Voir l'information supplémentaire au sujet des protocoles d'inscription des équipes de sprint fournies sur l'avis de compétition.

6.7.4 Épreuves de sprint individuel

Une épreuve de sprint individuel consiste en une ronde de qualification opposant tous les skieurs d'une même catégorie; les 30 premiers skieurs de cette ronde participent ensuite à une série de vagues éliminatoires.

Les vagues éliminatoires doivent être chronométrées; le protocole de la FIS 325.4.2.7 est utilisé pour le processus d'avancement. Les 1er et 2e skieurs de chaque vague avancent en plus des deux prochains skieurs les plus rapides des vagues de quart de finale, classés 3e et 4e. L'avancement à la Finale A suivra le même protocole.

Les concurrents des catégories sénior et junior, hommes et femmes, seront regroupés pour la ronde de qualification du sprint. Ils participeront ensuite aux vagues éliminatoires dans leur propre catégorie. Si un junior veut courir dans la catégorie sénior, il doit en faire part à son chef d'équipe à la réunion qui précède les épreuves de sprint.

Pour toutes les catégories, le préclassement de l'épreuve de qualification sera fait d'après la LPC sprint. Le concurrent qui détient le plus haut total de points partira premier dans chaque catégorie, suivi du deuxième meilleur total et ainsi de suite. Ceux qui n'ont pas de points seront

regroupés et classés au hasard en un groupe unique qui prendra le départ après les skieurs classés.

Le temps sera enregistré au centième près. En cas d'égalité après la qualification, l'avantage sera accordé au skieur ayant le plus de points au sprint.

6.8 Réunion des chefs d'équipe

Le DT et le jury seront présentés lors de la première réunion des chefs d'équipe. Le DT en profitera pour expliquer les principaux règlements ou les modifications aux règlements qui ont une importance particulière pour les championnats ou pour la première épreuve. Lors de cette rencontre, il faut vérifier la liste et le nom des concurrents, les catégories des skieurs paranordiques, le groupe d'âge, les points Canada et FIS, les numéros de licence Nordiq Canada et FIS, l'affiliation aux clubs, aux divisions, aux écoles et aux équipes. Lorsque la liste a été officiellement adoptée à la réunion des chefs d'équipe, on peut procéder au tirage au sort pour la compétition.

D'autres réunions auront lieu chaque jour précédant une épreuve ou à un moment dont auront mutuellement convenu les chefs d'équipe et le jury. L'horaire de ces réunions pourra également être publié dans le programme de l'événement (règlement 307.1.2 de Nordiq Canada).

Même si tous les entraîneurs et les chefs d'équipe sont invités à ces rencontres, une division ne peut être représentée par plus de deux personnes assises à l'endroit désigné. Une seule de ces personnes est autorisée à prendre la parole pour la division. Le porte-parole d'une équipe doit être au minimum un entraîneur de compétition développement certifié ou un entraîneur de niveau 3. Les deux représentants peuvent se consulter. Tous les autres participants ont un statut d'observateur. Le jury devra prendre des dispositions pour les chefs d'équipe des skieurs étrangers.

La réunion des chefs d'équipe doit se dérouler dans une salle pouvant accueillir entre 50 et 60 personnes assises et être équipée d'une table pour le président du comité organisateur et les membres du jury. On doit aussi pouvoir disposer à toutes les réunions d'un écran et d'un projecteur pouvant se brancher à un ordinateur. Une réunion en ligne utilisant l'un des outils collaboratifs disponibles sur le marché est également une option. Des services de traduction doivent être offerts à toutes les réunions des chefs d'équipe.

Les préclassements pour les épreuves suivantes doivent être remis aux chefs d'équipe le soir précédant la réunion des chefs d'équipe. Il sera ainsi possible de transmettre les corrections au bureau de l'épreuve au moins quatre (4) heures avant la réunion des chefs d'équipe et de remettre les listes corrigées pour les épreuves du lendemain au début de chaque réunion des chefs d'équipe. Une copie imprimée du calendrier des épreuves du lendemain devrait être disponible à chaque réunion des chefs d'équipe.

6.9 Liste des représentants de Nordiq Canada

Coordonnateur des événements (CE)

Jeff Ellis

jellis@nordiqcanada.ca

Responsable des relations médias de NC

Chris Dornan

hpprchrisc@comcast.net

6.10 Liste des membres du CO

Le CO doit remettre à Nordiq Canada la liste des principaux responsables du comité d'événement et du comité de compétition.

De plus, le président du comité organisateur doit ajouter le nom du CE, du DT et du ADT à sa liste de diffusion par courriel afin de leur transmettre les dernières informations et les procès-verbaux de réunion au cours des mois qui précèdent l'événement.

7.0 Services aux athlètes

7.1 Programmation et activités

Les remises de médailles doivent être brèves et respecter l'horaire établi. Elles doivent avoir lieu dans un endroit où les skieurs peuvent s'abriter avant la cérémonie. S'il est impossible de trouver un tel endroit sur place, il faut envisager un site de remplacement qui conviendra aux athlètes. Les journées où on présente les épreuves à départ par intervalle, la remise des médailles devrait avoir lieu dans un endroit convenable et à un moment approprié au cours de la journée.

Des rafraîchissements doivent être offerts à tous les coureurs après les épreuves si les conditions le permettent. L'aide des épiceries et des marchés d'alimentation locaux peut souvent aider à compenser les coûts de la nourriture. Des jus de fruits, des barres énergétiques, des sandwiches ou bagels, des soupes chaudes, des fruits et de l'eau devraient être mis à la disposition des athlètes. On peut aussi trouver à la cantine des grillades et des boissons gazeuses.

7.2 Trousse d'inscription

Il faut remettre les trousse d'inscriptions aux athlètes, aux guides et aux entraîneurs lors de l'inscription. Elles peuvent contenir les éléments suivants : le programme, des brochures touristiques, une carte de la ville et autres cartes pertinentes, une liste des activités de divertissement, une liste de restaurants, les laissez-passer et les renseignements sur l'épreuve, des souvenirs, des journaux, des certificats de participation et des insignes. Les marchands locaux peuvent offrir des coupons de réduction, des souvenirs gratuits comme des stylos, des carnets de notes, des porte-clés, des calendriers et autres objets promotionnels.

7.3 Services bilingues

La politique de Nordiq Canada prévoit que, lors des événements d'envergure nationale et internationale qu'elle sanctionne, les services essentiels soient offerts dans les deux langues officielles aux athlètes, aux entraîneurs et aux spectateurs. La traduction doit y être offerte pour les fonctions principales, par exemple les réunions des chefs d'équipe, les avis de compétition, les annonces dans le stade et les avis sur le Web.

7.4 Accès Internet

Il est recommandé que le centre de ski offre aux athlètes et aux entraîneurs un service Internet sans fil à haute vitesse.

8.0 Abri chauffé, salle de fartage et test de fartage

8.1 Abri chauffé et salle de fartage

Le nombre de participants attendus aux championnats canadiens de ski est relativement important : un minimum de 400 à 600. Le site devrait être en mesure d'offrir un abri fermé d'une capacité de 1,5 m par personne, en comptant les athlètes, les entraîneurs et les gérants d'équipe. Les aires doivent être accessibles aux athlètes paranordiques.

L'utilisation de roulottes d'équipes sera facturée au montant de 50 \$/jour calculé à partir du moment où les équipes en prennent possession. Des tentes adéquatement chauffées, éclairées et ventilées sont également une option.

On devrait également offrir aux athlètes féminines un espace distinct pour qu'elles puissent enlever leurs vêtements de compétition mouillés.

On doit être en mesure d'offrir des locaux de fartage distincts et de dimensions adéquates. Prévoir au moins 3 m d'espace utile par athlète, avec une alimentation électrique adéquate : pour 500 athlètes, le minimum recommandé est de 200 ampères. Il est aussi recommandé d'ajouter une alimentation électrique et des espaces additionnels de fartage et de stationnement à l'extérieur. Si les équipes ont besoin de ce type d'emplacement, elles doivent le faire savoir aux responsables du site au moins deux mois avant l'événement.

Chaque roulotte mobile ou installation permanente de fartage doit être pourvue d'un ventilateur pour l'évacuation des vapeurs nocives. Les ventilateurs devraient être capables de circuler de 180 à 200 PCM pour 300 pi² et être capables de recycler entièrement l'air dans la salle de fartage chaque nuit.

Veuillez noter que la politique de Nordiq Canada sur le fluor sera en vigueur pour toutes les catégories lors des championnats canadiens. Veuillez consulter le site Web de Nordiq Canada pour les détails sur la politique.

Les techniciens des équipes sont invités à porter au moins un demi-masque approuvé pour le nettoyage chimique, les travaux de meulage, de maçonnerie ou de peinture à pulvériser et ayant un degré de protection de 95 % contre les particules et aérosols sans huile. N95 (efficace à 95 % contre les particules sans huile). Les masques complets protègent les yeux contre les vapeurs nocives et la poussière. L'utilisation de gants jetables est également recommandée, car la peau représente une source secondaire d'exposition aux toxines.

Veuillez consulter

http://www.uline.ca/BL_992/3M-6000-Reusable-Respirators et <https://www.scottsafety.com>

Les lieux de fartage doivent être partagés entre les provinces et territoires comptant au moins 20 personnes incluant les groupes suivants :

- Équipe nationale de ski
- Centres nationaux de développement (AWCA, TBay, CNEPH)
- Équipes nationales d'autres pays
- Invités étrangers

Pour les épreuves de sprint, il n'est pas obligatoire de disposer de prises électriques à proximité du départ pour les appareils de fartage à chaud. Les postes de fartage peuvent être autorisés lors des épreuves de sprint par équipe et sprint, à la discrétion du jury.

Lors des épreuves à départ de masse, les espaces pour le changement des skis ne seront pas permis.

8.2 Test de fartage

Prévoyez une pente adéquate pour le test de glisse à un kilomètre ou moins du stade, mais pas sur le parcours des épreuves.

Il est fortement suggéré d'offrir une piste d'échauffement comportant une petite montée à proximité du départ. Les pistes pour le test de glisse et l'échauffement doivent être tracées de la même façon que les parcours afin de simuler les conditions de la course.

Remarque : L'utilisation des dossards d'entraîneurs alloués par Nordiq Canada sera en vigueur durant les journées de course de distance.

9.0 Chronométrage et traitement des données

9.1 Normes de chronométrage/production des résultats

Aux championnats canadiens, les athlètes, les entraîneurs et les médias s'attendent à ce que les résultats soient produits avec rapidité et précision et présentés de façon agréable et attrayante. Un logiciel de gestion de course approuvé par Nordiq Canada, par exemple le logiciel Zone4, doit être utilisé. La tendance actuelle est d'utiliser des logiciels qui peuvent être reliés directement à l'équipement de chronométrage et peuvent diffuser en direct de façon continue.

Le logiciel choisi doit pouvoir traiter tous les formats d'épreuve habituels, incluant les départs de masse, les départs individuels, les poursuites, les sprints individuels et par équipe et les relais. Le système doit tenir compte de plusieurs épreuves, de catégories simples et regroupées et de sous-catégories. Les listes de départ et de résultats pour les épreuves de poursuite paranordiques doivent comprendre les pourcentages de classification pour les techniques classique et de style libre et les résultats en temps réel et en temps calculé.

Des listes de départ et de résultats comportant les renseignements habituels (conditions de météo, identification des commanditaires, etc.) doivent être produites avec les temps de passage et les temps finaux, le tout dans le format approuvé par Nordiq Canada.

La liste de départ doit indiquer clairement l'heure du début de la compétition et l'heure de départ de chacun des concurrents.

La liste de départ doit comporter le nom des membres du jury, la catégorie, le numéro de dossard, le nom, le nom du club, celui de l'équipe et de la division, la distance totale de la course, le nombre de tours composant la distance et l'heure du départ.

Le logiciel doit pouvoir produire les résultats en différents formats (c.-à-d. XLS, PDF et XML), et l'organisateur doit diffuser les résultats en direct.

Les officiels du chronométrage et les assistants techniques qui auront à travailler avec le logiciel de gestion d'événement doivent l'avoir déjà utilisé et être familiers avec ses fonctions.

Les résultats des épreuves paranordiques sont tirés de l'application d'un système de handicap basé sur le temps. Une formule mathématique applique un pourcentage (facteur) associé à la classification des athlètes pour créer une compétition équitable entre les athlètes qui participent avec différents niveaux de handicap. Le « temps réel » de l'athlète est multiplié par le pourcentage pour déterminer son « temps calculé » final. Les athlètes atteints d'un handicap plus sévère ont un pourcentage plus bas, leur ajustement relatif de temps est donc plus important. Veuillez consulter le site Web de Nordiq Canada pour une liste des pourcentages applicables.

9.2 Équipement de chronométrage

Nordiq Canada demande que les temps de départ et d'arrivée soient générés de façon électronique par un système de sauvegarde complètement indépendant.

L'appareil de chronométrage (i.e. Summit Systems, etc.) doit être dans un abri fermé et chauffé.

Pour les épreuves à départ individuel, l'utilisation d'un portillon de départ électronique relié à un chronomètre à affichage grand format qui indique le décompte du temps est requise. Le portillon doit être équipé d'un poteau de chaque côté pour éviter qu'un skieur ne puisse prendre le départ sans ouvrir le portillon, et ce, dans les deux techniques. Si le portillon n'est pas assez large pour qu'un skieur assis puisse effectuer un départ normal, ce dernier peut effectuer le départ à l'extérieur du portillon, dans le corridor des départs tardifs.

À l'arrivée, le temps de l'athlète est enregistré par une cellule photo-électrique au moment où il franchit la ligne d'arrivée.

Aux championnats canadiens, pour toutes les épreuves à départ de masse ou les sprints, il doit y avoir une caméra d'arrivée de modèle approuvé. Le personnel de l'épreuve doit être formé adéquatement pour utiliser cet équipement.

Les contrôleurs doivent recevoir une formation sur l'utilisation de caméras vidéo à haute définition pour filmer la technique utilisée ou les infractions à certains endroits stratégiques de l'épreuve.

Le rapport de chronométrage des données de la FIS doit être rempli par le fournisseur de services de chronométrage en temps opportun après chaque jour de compétition afin que les résultats de la FIS soient validés pour les points.

9.3 Résultats

Les résultats officiels doivent comprendre le nom des membres du jury de même que les renseignements suivants : tours et distance totale pour chaque catégorie, technique et catégorie suivies du rang, numéro de dossard, nom, année de naissance, sous-catégorie et rang dans la sous-catégorie, nom du club, de la division et de l'équipe, numéro de licence Nordiq Canada et de la FIS, le temps final et le temps séparant le concurrent du vainqueur.

01/09/2017 Print Results – Ski Nationals 2017 Day 4: Medium Interval Classic | Zone4.ca




Ski Nationals 2017 Day 4: Medium Interval Classic – Results

2017-03-21 – Canmore Nordic Centre

Jury				Weather	
Technical Delegate	Pierre Millette	Conditions	Partly Cloudy		
Assistant Technical Deleg...	Dirk Rohde	Air Temperature	1.6		
Chief of Competition	Mike Norton	Snow Conditions	Transformed		
CCC Race Director	Dave Dyer	Snow Temperature	-2		

Open Men – Official

15km (4 x 3.75km)

Name	Nation	Province	Time	Diffs
1 Devon Kershaw Bib: 589 1982 6521 3100006	CAN	ON Ontario Onaping Falls Nordic CNST	0:45:05.3	
2 Dag Frode Trolleboe Bib: 607 1993 25050 3421788	NOR	University of Denver	0:45:49.9	+44.6
3 Moritz Madlener Bib: 609 1993 23184 3200426	GER	University of Denver	0:45:52.1	+46.8
4 Graeme Killick Bib: 596 1989 14133 3100175	CAN	AB Alberta Ptarmigan Nordic AWCA	0:46:14.5	+1:09.2
5 David Palmer Bib: 592 1993 18506 3100292	CAN	BC British Columbia Black Jack Ski Club	0:46:27.8	+1:22.5
6 Eivind Romberg Kvaale Bib: 586 1994 27236 3422243	NOR	University of Denver	0:46:30.3	+1:25.0
7 Graham Nishikawa Bib: 591 1983 12673 3100034	CAN	YT Yukon Whitehorse Ski Club CPNST	0:46:31.8	+1:26.5
8 Michael Somppi Bib: 612 1988 13526 3100160	CAN	ON Ontario Lappe Nordic NTDC TBay	0:46:44.8	+1:39.5
9 Thomas Hardy Bib: 554 1995 23611 3100244	CAN	BC British Columbia Telemark Nordic	0:47:10.5	+2:05.2
10 Evan Palmer-Charrette Bib: 590 1994 22598 3100283	CAN	ON Ontario Lappe Nordic NTDC TBay	0:47:10.8	+2:05.5
11 Russell Kennedy Bib: 611 1991 25625 3100268	CAN	AB Alberta Canmore Nordic Team R.A.D.	0:47:13.0	+2:07.7
12 Julien Lamoureux Bib: 602 1994 21454 3100301	CAN	QC Quebec Montériski CNEPH	0:47:39.8	+2:34.5
13 Jack Carlyle Bib: 593 1993 19782 3100266	CAN	ON Ontario Soo Finnish AWCA	0:47:52.6	+2:47.3
14 Rogan Brown Bib: 606 1991 22919 3530550	USA	Sun Valley SEF	0:47:58.7	+2:53.4
15 Gareth Williams Bib: 613 1997 25705 3100351	CAN	BC British Columbia Telemark Nordic BCST Junior: 1/48	0:48:01.6	+2:56.3
16 Kevin Sandau Bib: 600 1988 13504 3100128	CAN	AB Alberta Foothills Nordic	0:48:08.5	+3:03.2
17 Ryan Jackson Bib: 575 1997 28149 3100380	CAN	ON Ontario Team Hardwood Junior: 2/48	0:48:12.2	+3:06.9

https://zone4.ca/race/1431e7dc-0a94-11e7-adaf-0a30a7b0db55/print_results/78a5f15c-0de3-11e7-aad6-003018c04ae6
1/5

Les résultats des concurrents paranordiques doivent comprendre le rang, le numéro de dossard, le nom du concurrent, du club, de la division et de l'équipe, la classification, le temps final et le temps calculé. Le rang final est déterminé d'après le temps calculé.

L'organisateur doit produire des fichiers de résultats distincts pour les épreuves des skieurs valides et des skieurs paranordiques et utiliser les appellations conventionnelles transmises par le CE pour nommer les fichiers d'épreuve.

Pour les épreuves de la catégorie ouverte sanctionnées par la FIS, les données sur l'homologation des pistes et le numéro d'homologation FIS doivent apparaître dans l'espace réservé aux commentaires entre l'en-tête et le tableau des résultats.

Pour les épreuves du CNCUC, des fichiers de résultats distincts et intitulés championnats canadiens de ski du CNCUC doivent être produits. Ces listes doivent comprendre le rang, le numéro de dossard, le nom, le nom de l'équipe universitaire, le temps final et le temps séparant le concurrent du vainqueur.

L'organisateur doit publier les documents suivants :

- Les résultats complets (non officiels, suivis des résultats officiels) publiés en ligne conformément aux dispositions sur le chronométrage définies dans les règlements de Nordiq Canada.
- Les résultats doivent aussi être affichés sur le site Web de l'événement des championnats canadiens de ski en format PDF ou HTML pouvant être consultés ou téléchargés. Ces documents doivent être présentés dans un format facile à imprimer.
- Les résultats officiels doivent être diffusés sur le site www.zone4.ca.

De nombreuses personnes à travers tout le pays suivront le déroulement des épreuves et voudront obtenir les résultats en ligne, c'est pourquoi l'organisateur doit disposer d'un accès Internet sur place afin de diffuser les résultats le plus rapidement possible après chacune des épreuves. On doit diffuser en continu les temps de passage ou les résultats non officiels et effectuer la mise à jour en diffusant les résultats officiels dès que ceux-ci sont approuvés par le jury.

9.4 Points de compétition

9.4.1 Liste des points canadiens

Les points de la liste de points canadiens (LPC) sont calculés pour chaque épreuve des championnats canadiens et ils sont ajoutés au classement de la LPC pour la période appropriée, conformément aux règlements de Nordiq Canada, après les championnats. La politique de gestion des points est sous la responsabilité du comité des points de Nordiq Canada; la gestion et la transmission des points FIS sont sous la responsabilité du CE.

Seuls les coureurs ayant été classés dans des épreuves de distance commune seront combinés aux fins du calcul des points.

9.4.2 Points FIS

Pour les épreuves sanctionnées par la FIS, c'est-à-dire les épreuves individuelles dans la catégorie ouverte, le DT, en collaboration avec le CE, est responsable de remplir le rapport du DT pour la FIS en ligne et confirmer les calculs de pénalités.

Les points de la FIS sont calculés pour toutes les épreuves individuelles de la catégorie ouverte (pour les détenteurs de la licence FIS seulement).

Les points FIS présentés dans le format requis (XML) sont transmis par le CE avec le système en ligne de la FIS.

10.0 Contrôle antidopage

Les athlètes et les entraîneurs doivent être conscients que des contrôles antidopage aléatoires peuvent être effectués par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) conformément au programme canadien d'antidopage. Afin d'éviter un test positif involontaire et les conséquences d'une violation des règles antidopage, on encourage les athlètes à prendre les mesures suivantes :

- Vérifier le Global DRO (www.globaldro.com) pour déterminer si des médicaments ou traitements, sur ordonnance ou non, sont proscrits et figurent sur la liste des substances et méthodes prohibées de l'AMA.
- Prendre connaissance des exigences relatives aux exemptions médicales (www.cces.ca/fr/exemptions-medicales) s'ils doivent avoir recours à un médicament prohibé pour un motif médical valable.
- Ne pas utiliser de suppléments ou prendre des précautions avant d'en utiliser. Le CCES ne peut pas vérifier ces suppléments et il est impossible de les vérifier dans Global DRO. L'absence de réglementation de l'industrie et du gouvernement fait qu'il est impossible de confirmer quels sont les ingrédients de ces suppléments. Pour en savoir plus, consulter : www.cces.ca/fr/supplements.
- Passer en revue les étapes des procédures de collecte des échantillons pour le contrôle du dopage à l'adresse suivante : www.cces.ca/fr/prelevement-des-echantillons

Pour se procurer des ressources et informations supplémentaires au sujet de la lutte contre le dopage, veuillez communiquer avec le CCES :

Courriel : info@cces.ca

Appels sans frais : 1-800-672-7775

Sur Internet : www.cces.ca/fr/zoneathlete

Le chef d'épreuve doit communiquer avec le CE de Nordiq Canada un mois avant l'événement afin de déterminer la probabilité qu'un test de contrôle antidopage ait lieu lors de l'événement. Ceci permettra de prendre les dispositions nécessaires. Cependant, l'information transmise au chef d'épreuve à cet effet doit demeurer entièrement confidentielle. Le CO doit respecter les lignes directrices suivantes si des tests antidopage sont réalisés pendant la compétition.

L'espace réservé (permanent ou roulottes temporaires) et l'équipement requis pour les contrôles antidopage doivent être situés à distance de marche du stade.

L'aire de contrôle antidopage doit être divisée en trois zones distinctes :

- Une aire d'attente assez grande pour les athlètes, les représentants accompagnant les athlètes, les représentants du CCES et le personnel effectuant les contrôles antidopage.
- Une salle de travail pour trois personnes et une table.

- Une salle de toilette dans une salle assez grande pour deux personnes. Au moins une salle doit être accessible aux fauteuils roulants et disposer d'un réceptacle pour cathéters et objets coupants.

Équipements requis : un réfrigérateur qui peut être verrouillé (si possible), mobilier habituel (bureau, chaises, etc.).

On doit prévoir six à huit bénévoles à cet endroit, de préférence trois hommes et trois femmes, dont le rôle sera de suivre les athlètes comme une ombre avant les tests (incluant la période de retour au calme). Certains de ces bénévoles doivent être capables de skier avec l'athlète s'il choisit de skier durant sa période de retour au calme.

Le CCES fournira des détails plus spécifiques à l'organisateur si des contrôles sont prévus lors de leur événement.

11.0 Prix

La remise des prix doit avoir lieu sur place après consultation avec le CE. Idéalement, les médailles devraient être remises à intervalles préalablement annoncés dans l'horaire des épreuves et en fonction de la disponibilité des résultats non officiels (voir 355.1.1 des règlements). Si les résultats ne sont pas remis immédiatement après la fin des épreuves d'une catégorie, les concurrents devraient avoir la possibilité de récupérer et mettre des vêtements secs.

Le format de présentation de remise des prix est à la discrétion du CO; plusieurs options sont disponibles selon les lieux, les installations et la logistique de la programmation. Cependant, les suggestions suivantes doivent être considérées :

L'ordre habituel de présentation des médailles est : 3e place, 2e place, 1re place. Les catégories doivent être présentées à tour de rôle afin de créer un sentiment de camaraderie entre les skieurs qui se sont mesurés les uns aux autres. On peut inviter les membres de l'ÉNS sénior à venir remettre les médailles aux groupes d'âge plus jeunes.

Les prix de catégorie qui comprennent les 5 meilleurs skieurs suivront le même protocole, annonçant les skieurs classés 5e, suivis par les skieurs classés 4e, etc.

Dans les situations où les skieurs étrangers se classent parmi les trois premiers d'une catégorie, la présentation des prix par catégorie est d'abord effectuée sur le « podium international » afin de refléter les meilleurs athlètes de la compétition, indépendamment de leur affiliation nationale. Ceci est suivi de la présentation de la médaille du championnat canadien reflétant les trois meilleurs canadiens de la compétition.

La présentation doit être brève et comprendre le nom de la catégorie, le nom de l'athlète, le nom du club et de l'équipe et le rang final.

Lorsque les athlètes ont été présentés et ont pris place sur le podium, on doit inviter le présentateur en précisant de qui il s'agit et remettre les médailles et les prix.

Par la suite, on peut regrouper les médaillés si les médias veulent faire une photo de groupe pour toutes les catégories.

Le coordonnateur des cérémonies protocolaires doit prévoir une feuille modèle vierge pour inscrire immédiatement après chaque épreuve le nom du présentateur et des athlètes et la description des prix.

Les athlètes sont éligibles à remporter une médaille et des prix (incluant les prix en argent) dans la catégorie dans laquelle ils décident de participer, peu importe leur âge.

Lorsque des athlètes juniors participent dans les catégories combinées, leur résultat doit être identifié dans la liste de résultats combinés, ainsi que la sous-catégorie de leur catégorie. Les hommes et les femmes M20 peuvent participer dans leur catégorie d’inscription officielle et y remporter des médailles, des prix et des points cumulatifs. Ils sont également éligibles à remporter les médailles et les prix, incluant les prix en argent, pour la catégorie combinée.

Tous les compétiteurs ne sont pas éligibles aux prix et aux points; voir la section sur l’admissibilité (6.2) du présent document pour les détails.

Pour les catégories qui ne comptent qu’une seule inscription, une remise de médaille est normale, mais le prix en argent (si offert) peut être suspendu.

Le coordonnateur du CNCUC doit communiquer avec le CO par le biais du CE pour s’assurer que des dispositions adéquates sont mises en place pour calculer et publier les résultats CNCUC et les prix cumulatifs.

Nordiq Canada va communiquer avec le sous-comité du CNCUC pour travailler avec le CO pour confirmer les prix et les affiliations.

Si un athlète paranordique indique sur son formulaire d’inscription officiel qu’il désire « changer de classe » pour participer dans sa catégorie d’âge, il sera éligible à remporter les médailles, les prix et les points cumulatifs de cette catégorie d’âge.

11.1 Prix pour les courses

11.1.1 Médailles

Les médailles des championnats canadiens de Nordiq Canada seront remises aux trois meilleurs concurrents dans chacune des catégories pour chacune des épreuves. Les trois meilleures équipes des catégories de sprint par équipe recevront également des médailles Nordiq Canada, une pour chaque membre de l’équipe. Pour les catégories CNCUC, la qualification de sprint sera utilisée pour déterminer les médailles.

Des médailles de Nordiq Canada seront également remises aux concurrents paranordiques, peu importe le nombre d’inscriptions.

Catégorie	Sprint par équipe	Départ par intervalle	Départ individuel	Départ de masse (Départ par intervalle PN)	Total
M16 F	-	1	1	1	3

M16 G	-	1	1	1	3
M18 F	-	1	1	1	3
M18 G	-	1	1	1	3
M20 F	-	1	1	1	3
M20 H	-	1	1	1	3
Sénior F	-	1	1	1	3
Sénior H	-	1	1	1	3
CNCUC F	2	1	1	1	5
CNCUC H	2	1	1	1	5
Défi F	2	-	-	-	2
Défi G	2	-	-	-	2
Ouvert F	2	-	-	-	2
Ouvert H	2	-	-	-	2
PN debout F	-	1	1	1	3
PN debout H	-	1	1	1	3
PN assis F	-	1	1	1	3
PN assis H	-	1	1	1	3
Total*	12	14	14	14	54

**Ensemble d'or, argent et bronze*

11.1.2 Prix en argent

Les prix en argent suivant pour la catégorie ouverte (pour les vagues de sprint et les départs de masse, les prix en argent sont remis pour la catégorie sénior, à moins que des skieurs M20 décident de se surclasser) doivent être fournis par le CO par course et par sexe :

Place	Départ par intervalle	Vagues de sprint	Départ de masse	Total
1	500	500	500	1600
2	300	300	300	900
3	200	200	200	600
4	150	150	150	450
5	100	100	100	300
Total par sexe	1250	1250	1250	3750
Total	2500	2500	2500	7500

Les skieurs (H/F) les plus rapides en qualification sprint recevront une prime de sprint de 100 \$ d'AltaGas.

11.1.3 Autres prix

En plus des médailles et des prix en argent, il est recommandé d'offrir d'autres prix pour jusqu'à la cinquième place dans les épreuves individuelles et la troisième place dans le sprint par équipe et les épreuves CNCUC :

Catégorie	Sprint par équipe	Départ par intervalle	Départ individuel	Départ de masse (Départ par intervalle PN)	Total
M16 F	-	1-5	1-5	1-5	15
M16 G	-	1-5	1-5	1-5	15
M18 F	-	1-5	1-5	1-5	15
M18 G	-	1-5	1-5	1-5	15
M20 F	-	1-5	1-5	1-5	15
M20 H	-	1-5	1-5	1-5	15
Sénior H	-	1-5	1-5	1-5	15
Sénior F	-	1-5	1-5	1-5	15
CNCUC F	1-3 (2)	1-3	1-3	1-3	15
CNCUC H	1-3 (2)	1-3	1-3	1-3	15
Défi F	1-3 (2)	-	-	-	6
Défi G	1-3 (2)	-	-	-	6
Ouvert F	1-3 (2)	-	-	-	6
Ouvert H	1-3 (2)	-	-	-	6
PN debout F	-	1-3	1-3	1-3	9
PN debout H	-	1-3	1-3	1-3	9
PN assis F	-	1-3	1-3	1-3	9
PN assis H	-	1-3	1-3	1-3	9
Total	36	58	58	58	210

Des médailles de Nordiq Canada seront également remises aux concurrents paranordiques, peu importe le nombre d'inscriptions.

11.1.4 Prix annuels

Lorsque possible, ces prix doivent être remis sur place. Communiquez avec le CE pour plus d'information.

Il est d'usage de remettre un trophée au meilleur athlète de la compétition. S'il s'agit d'un athlète étranger, son nom sera gravé sur le trophée, suivi d'un astérisque* en plus du nom du meilleur athlète canadien.

Le trophée commémoratif Rolf Pettersen est remis au meilleur athlète masculin de l'épreuve de longue distance dans la catégorie ouverte.

Le prix Hickory Wing est remis à la meilleure athlète féminine de l'épreuve de courte distance dans la catégorie ouverte.

Le prix R. J. Devlin est remis au meilleur athlète masculin de l'épreuve de courte distance dans la catégorie ouverte.

Le prix Mary Anderson est remis à la meilleure athlète féminine de l'épreuve de longue distance dans la catégorie ouverte.

Le prix Muskoka est remis à la meilleure équipe féminine du défi de sprint par équipe.

Le prix Pepsi Cola est remis à la meilleure équipe masculine du défi de sprint par équipe.

11.2 Prix des classements cumulatifs

11.2.1 Prix individuels

Des points seront attribués aux 30 premières places de toutes les catégories d'âge conformément au paragraphe 11.3.1 ci-dessous. Un concurrent accumule des points pour chacune des épreuves auxquelles il est inscrit et termine dans le bassin de pointage. Une épreuve non terminée ne rapporte aucun point.

Les points totaux seront réattribués pour déterminer les gagnants selon l'année de naissance, U23, Sénior et CNCUC, conformément au paragraphe 11.3.1 ci-dessous. Les athlètes au sein d'une même sous-catégorie seront classés par rapport aux autres athlètes de cette catégorie.

Toutes les épreuves individuelles entreront en compte dans le calcul des points pour déterminer le champion individuel de chaque groupe d'année de naissance, ainsi que U23, Sénior et CNCUC. Les trois premiers du classement de sous-catégorie reçoivent des prix en nature du CO et une plaque de Nordiq Canada. L'année de naissance doit être indiquée sur les classements de championnat. Ces prix seront remis par Nordiq Canada.

Des plaques et des prix en nature seront remis aux 6 meilleurs athlètes CNCUC canadiens. En cas d'égalité pour la 6e place, les deux athlètes recevront un prix.

Pour les épreuves de sprint, les résultats finaux du sprint comptent dans le calcul pour déterminer les champions individuels. Voir les exceptions dans le cadre des prix globaux de CNCUC.

Pour les épreuves auxquelles un athlète a participé dans une autre catégorie plus âgée, les points sont accordés pour la catégorie dans laquelle il a couru. Cette règle ne s'applique pas dans le cas de catégories regroupant des groupes d'âge : les athlètes demeurent associés à leur propre groupe d'âge même si les résultats sont présentés par catégorie aux fins de l'attribution des récompenses.

Nordiq Canada, en collaboration avec le comité organisateur, est responsable du calcul des points pour les divers championnats (sous-catégories de groupe d'année de naissance, U23, Sénior et CNCUC et championnat de club et de division) dont les vainqueurs seront désignés à la fin de chaque édition des championnats canadiens. Il est fortement recommandé de nommer une personne du comité organisateur ou de Nordiq Canada dont la tâche sera de coordonner le calcul et la mise à jour des points. Le classement courant doit être affiché en ligne après chaque épreuve dans le but de soutenir l'intérêt pour la course au championnat et afin de pouvoir établir rapidement le classement final et annoncer au bon moment le nom des différents champions chez les coureurs individuels, les coureurs CNCUC, les clubs et les divisions.

En résumé, les prix de championnat seront les suivants :

Sous-catégorie	Marchandise CO	Plaque NC
M16 F1	1-3	1-3
M16 F2	1-3	1-3

M16 G1	1-3	1-3
M16 G2	1-3	1-3
M18 F1	1-3	1-3
M18 F2	1-3	1-3
M18 G1	1-3	1-3
M18 G2	1-3	1-3
M20 F1	1-3	1-3
M20 F2	1-3	1-3
M20 H1	1-3	1-3
M20 H2	1-3	1-3
U23 F	1-3	1-3
U23 H	1-3	1-3
Sénior F	1-3	1-3
Sénior H	1-3	1-3
CNCUC F	1-6	1-6
CNCUC H	1-6	1-6
PN debout F	1-3	1-3
PN debout H	1-3	1-3
PN assis F	1-3	1-3
PN assis H	1-3	1-3
Total	72	72

Les prix en argent pour les trois premiers aux classements Sénior et U23 seront les suivants :

Catégorie	1re place	2e place	3e place	Total
U23 F	150	100	75	325
U23 H	150	100	75	325
Sénior F	250	200	150	600
Sénior H	250	200	150	600
Total	800	600	450	1850

Si des dossards de meneurs sont remis après chaque jour de compétition et par catégorie d'âge, le meneur cumulatif dans chaque catégorie d'épreuve après le dernier jour de compétition doit recevoir un dossard de meneur pour souligner sa performance générale :

Catégorie	Départ par intervalle	Départ individuel	Départ de masse (Départ par intervalle PN)	Total
M16 F	1	1	1	3
M16 G	1	1	1	3
M18 F	1	1	1	3
M18 G	1	1	1	3
M20 F	1	1	1	3
M20 H	1	1	1	3
Sénior F	1	1	1	3

Sénior H	1	1	1	3
PN debout F	1	1	1	3
PN debout H	1	1	1	3
PN assis F	1	1	1	3
PN assis H	1	1	1	3
Total	12	12	12	36

La prime en argent pour le championnat de sprint général sera remise en 2021 selon les 4 meilleurs résultats sur 6 épreuves de sprint sanctionnées par la FIS pendant la saison.

Le prix commémoratif Sofie Manarin sera remis aux champions de la catégorie M16. Une bourse en espèce de la fondation Sofie Manarin sera remise aux deux gagnants.

11.2.2 Prix d'équipe

La meilleure division recevra une bannière de Nordiq Canada pour souligner sa performance.

Les trois meilleurs clubs aux championnats canadiens recevront une bannière de Nordiq Canada pour souligner leur performance. Le meilleur club recevra le prix de défi des clubs AltaGas. Le prix cumulatif AltaGas a été créé en 2018 et est remis annuellement au club qui remporte le plus de points cumulatifs aux championnats canadiens.

Des bannières seront remises aux meilleures équipes universitaires masculine et féminine par Nordiq Canada.

12.0 Système de pointage

12.1 Points individuels

Seuls les résultats des skieurs qui ont le statut d'admissibilité totale, défini au paragraphe 6.2.1, serviront à calculer le classement du championnat. Les trois épreuves individuelles permettront d'obtenir des points.

En général, les pointages seront basés sur le système de pointage suivant pour les prix cumulatifs :

1re place	100 points	16e place	15 points
2e place	80 points	17e place	14 points
3e place	60 points	18e place	13 points
4e place	50 points	19e place	12 points
5e place	45 points	20e place	11 points
6e place	40 points	21e place	10 points
7e place	36 points	22e place	9 points
8e place	32 points	23e place	8 points
9e place	29 points	24e place	7 points
10e place	26 points	25e place	6 points
11e place	24 points	26e place	5 points

12e place	22 points
13e place	20 points
14e place	18 points
15e place	16 points

27e place	4 points
28e place	3 points
29e place	2 points
30e place	1 point

En cas d'égalité, le champion sera déterminé selon le protocole suivant :

- 1) Le skieur qui détient le plus grand nombre de premières places;
- 2) Le skieur qui détient le plus grand nombre de deuxièmes places si la première condition ne suffit pas à déterminer le vainqueur; lorsque ni la condition 1 ni la condition 2 ne permettent de déterminer un vainqueur, il y a égalité officielle et chacun des deux concurrents peut porter le titre de champion*.
- 3) La bourse du prix Sofie Manarin est remise aux champions masculin et féminin M16 des championnats canadiens. Lorsque ni la condition 1 ni la condition 2 ne permettent de déterminer un vainqueur, on utilisera un autre système de classement pour déterminer le récipiendaire de la bourse. On utilisera le total des temps des épreuves individuelles (temps de la journée) et de la qualification du sprint pour briser l'égalité.

12.2 Points de division

Le championnat canadien des divisions est déterminé de la façon suivante :

Les trois meilleures places d'une division dans chaque catégorie d'âge, parmi les 30 premiers au classement de chaque épreuve.

Chaque place donne droit au nombre de points déterminé au paragraphe 12.1 ci-dessus.

On utilisera le concept du décalage : si le quatrième skieur ou les suivants d'une même division se classent parmi les 30 premiers, ces points ne seront attribués à aucun autre concurrent.

Les sprints par équipe ne servent pas à établir le classement pour la division championne.

Nordiq Canada doit calculer les points et effectuer une mise à jour du classement après chaque épreuve. Le total cumulé est affiché chaque jour sur le site de l'événement. La division championne est officiellement présentée lors de la cérémonie finale de remise des médailles.

12.3 Points de club

Le championnat canadien des clubs est déterminé de la façon suivante :

Les points accumulés lors des épreuves individuelles et des relais.

Lors des épreuves individuelles, chaque club reçoit des points pour tous les membres du club qui se classent parmi les 30 premiers dans chaque catégorie.

Lors des épreuves de sprint par équipe, un club peut recevoir des points pour un maximum de quatre équipes chez les hommes et quatre équipes chez les femmes par catégorie officielle. Les points sont accordés aux équipes et non aux individus.

Les points obtenus pour les résultats des sprints par équipe sont conformes au paragraphe 12.1.

Nordiq Canada doit calculer les points et effectuer une mise à jour du classement après chaque épreuve. Le total cumulatif est affiché chaque jour. Le club champion est officiellement présenté lors de la cérémonie finale de remise des médailles.

12.4 Points paranordiques

Pour les catégories paranordiques, des points seront attribués dans chaque catégorie de chacune des épreuves avec un maximum de 30 points.

Les points paranordiques seront reportés de la compétition désignée comme championnat paranordique au cumulatif des clubs et divisions.

1re place	30 points	16e place	15 points
2e place	29 points	17e place	14 points
3e place	28 points	18e place	13 points
4e place	27 points	19e place	12 points
5e place	26 points	20e place	11 points
6e place	25 points	21e place	10 points
7e place	24 points	22e place	9 points
8e place	23 points	23e place	8 points
9e place	22 points	24e place	7 points
10e place	21 points	25e place	6 points
11e place	20 points	26e place	5 points
12e place	19 points	27e place	4 points
13e place	18 points	28e place	3 points
14e place	17 points	29e place	2 points
15e place	16 points	30e place	1 point

12.5 Points CNCUC

Les points sont attribués aux athlètes éligibles CNCUC selon le tableau en 12.1 ci-dessus pour leur position par rapport aux autres athlètes CNCUC dans les trois épreuves individuelles. i. Pour l'épreuve de longue distance, moins de points seront attribués, car les concurrents peuvent décider de concourir dans les épreuves juniors ou séniors.

1re place	50 points	16e place	15 points
2e place	46 points	17e place	14 points
3e place	43 points	18e place	13 points
4e place	40 points	19e place	12 points
5e place	37 points	20e place	11 points

6e place	34 points
7e place	32 points
8e place	30 points
9e place	28 points
10e place	26 points
11e place	24 points
12e place	22 points
13e place	20 points
14e place	18 points
15e place	16 points

21e place	10 points
22e place	9 points
23e place	8 points
24e place	7 points
25e place	6 points
26e place	5 points
27e place	4 points
28e place	3 points
29e place	2 points
30e place	1 point

En cas d'égalité, les deux skieurs reçoivent le même pointage pour cette place et le prochain pointage est annulé.

Pour les points d'équipe, chaque établissement reçoit des points pour tous les athlètes qui se classent parmi les 30 premiers dans les épreuves individuelles.

Une seule équipe par école peut remporter des points pour le sprint par équipe CNCUC. Une école doit inscrire une équipe officielle au sprint par équipe pour être éligible au classement général par équipe.

Les résultats des hommes et des femmes sont calculés séparément.

Les skieurs du CNCUC peuvent participer aux épreuves de la catégorie Sénior hommes/femmes ou M20 hommes/femmes (ou M18 garçons/filles lorsque les distances sont les mêmes que celles de la catégorie ouverte hommes et ouverte femmes).